



PARCS

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

FOCAL

LES PARCS EXPÉRIMENTENT UN URBANISME RURAL EXIGEANT

LE DÉBAT

**PARTENARIAT
PARCS -
ENTREPRISES
PRIVÉES. OU SONT
LES LIMITES ?**

NARBONNAISE EN MEDITERRANEE LA JUSTICE RECONNAIT LE "PREJUDICE ENVIRONNEMENTAL"

Le 4 octobre 2007, pour la première fois en France, un tribunal reconnaissait le "préjudice environnemental" subi par un Parc naturel régional, suite à une pollution industrielle, en allouant 10 000 euros au Parc de la Narbonnaise en Méditerranée.

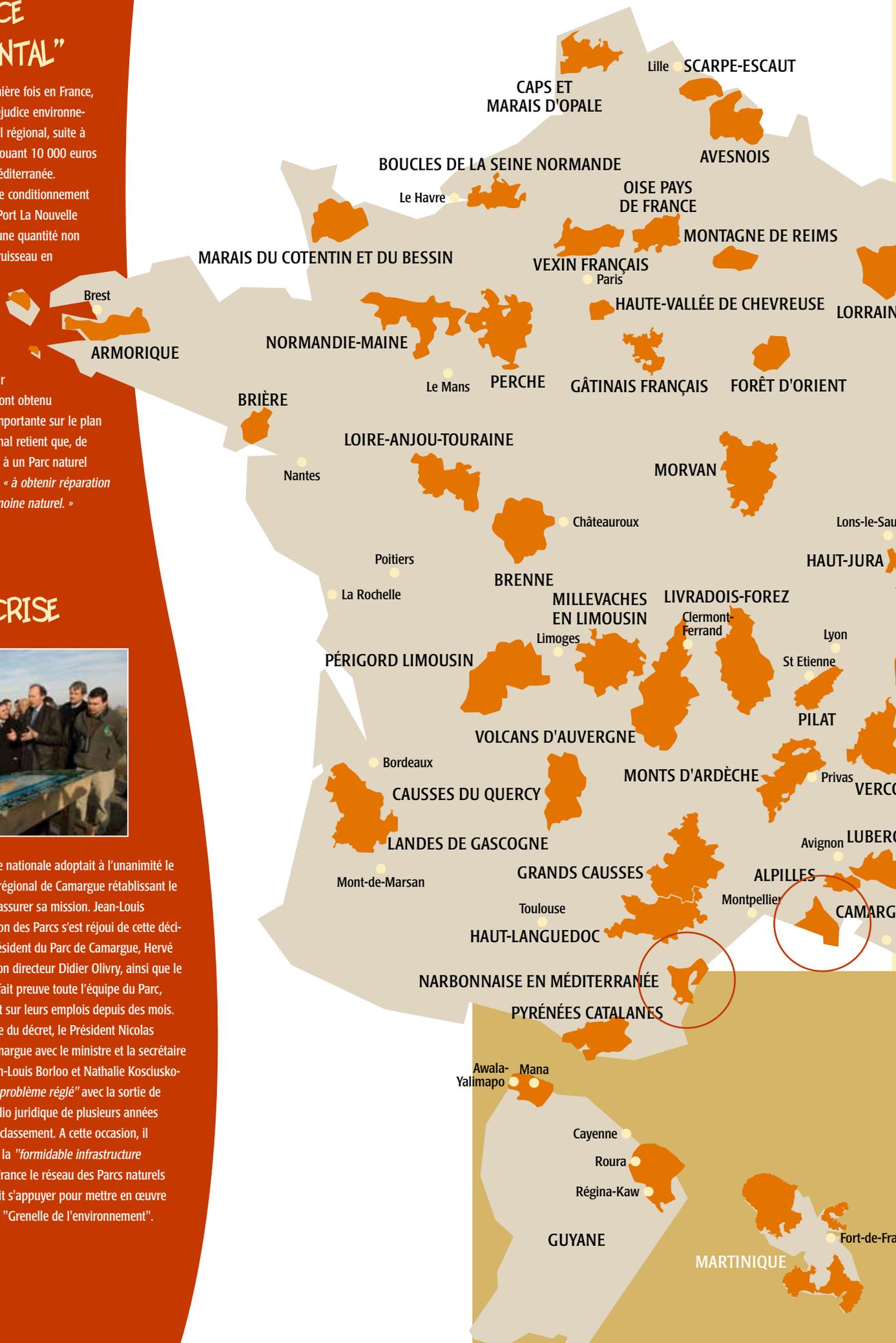
En décembre 2004, une usine de conditionnement de produits phytosanitaires de Port La Nouvelle avait accidentellement déversé une quantité non identifiée d'insecticide dans un ruisseau en amont de l'étang de Bages-Sigean. La préfecture avait dû interdire la pêche et la consommation du poisson de l'étang. Trois communes et le Parc avaient déposé plainte pour "préjudice environnemental" et ont obtenu gain de cause. La décision est importante sur le plan jurisprudentiel, puisque le tribunal retient que, de par « la mission légale » confiée à un Parc naturel régional, celui-ci peut prétendre « à obtenir réparation du préjudice subi sur son patrimoine naturel. »

CAMARGUE SORTIE DE CRISE



Ph. J.E.Roché.

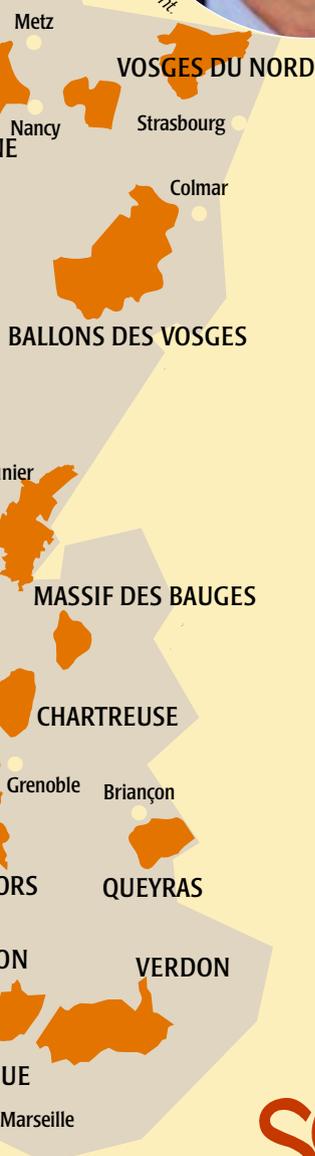
Le 4 décembre 2007, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi sur le Parc naturel régional de Camargue rétablissant le syndicat mixte dans son droit d'assurer sa mission. Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs s'est réjoui de cette décision et a salué la ténacité du président du Parc de Camargue, Hervé Schiavetti, maire d'Arles, et de son directeur Didier Olivry, ainsi que le sens de l'intérêt général dont a fait preuve toute l'équipe du Parc, malgré les menaces qui pesaient sur leurs emplois depuis des mois. Le 18 décembre, jour de la sortie du décret, le Président Nicolas Sarkozy, en déplacement en Camargue avec le ministre et la secrétaire d'Etat chargés de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo et Nathalie Kosciusko-Morizet, s'est félicité de voir "le problème réglé" avec la sortie de ce texte qui met fin à un imbroglio juridique de plusieurs années menaçant le Parc de perdre son classement. A cette occasion, il relevait, avec Jean-Louis Borloo, la "formidable infrastructure écologique" que représente en France le réseau des Parcs naturels régionaux sur laquelle on devrait s'appuyer pour mettre en œuvre les orientations prévues lors du "Grenelle de l'environnement".



Les Parcs : garantis sans O.G.M. ?



Pr. AVEC H. Vincent



Si l'année 2007 a permis de mesurer le chemin parcouru en quarante ans de Parcs naturels régionaux, elle a également donné lieu à de solides réflexions prospectives sur leur place, dans un monde en pleine mutation. Nos Parcs sont et doivent rester des territoires ouverts et d'échanges, parce qu'ils sont des lieux de vie et n'ont nulle vocation à devenir des sanctuaires. Ils n'échappent pas aux grands mouvements de notre société. Ainsi, la question des O.G.M. les interpelle-t-ils, plus que jamais, avec une certaine insistance. D'abord, parce qu'elle porte en elle un choix de rapport à notre environnement, ensuite parce qu'elle suscite de légitimes interrogations que ne manquent pas d'exprimer élus et habitants des Parcs. La procédure de révision de leur charte, engagée pour les trois-quarts d'entre eux, offre, à ce niveau, un cadre de débats sans précédent dans notre réseau.

Le Grenelle de l'Environnement nous a donné l'occasion de formuler des propositions. Considérant l'état actuel de la connaissance qui ne permet pas de mesurer l'impact de la coexistence des cultures d'O.G.M. avec les cultures non OGM et les espaces sauvages, nous proposons que l'on puisse reconnaître aux territoires organisés, dont les Parcs naturels régionaux, le droit, garanti par l'Etat, à être des territoires sans O.G.M. Cette proposition vise à préserver, sur ces espaces, la qualité et la traçabilité des produits agricoles, ainsi que la biodiversité pour lesquels, par ailleurs, les collectivités se mobilisent fortement. Elle pose, de façon implicite, la question de l'information de la population. Les investigations qu'ont été contraints de mener récemment certains Parcs, afin d'obtenir des informations à propos de l'existence de cultures d'O.G.M. sur leur territoire, témoignent des difficultés existant à ce niveau.

L'actualité nous montre que le débat est loin d'être clos, il doit continuer à la lumière des progrès scientifiques. Les Parcs doivent y tenir toute leur place : de par ce qu'ils représentent au niveau national, c'est-à-dire le premier réseau d'espaces protégés, qui sera amené à jouer un rôle essentiel dans la constitution de la trame écologique nationale ; de par ce qu'ils représentent aussi pour le niveau local, un territoire au devenir duquel chacun doit pouvoir contribuer.

Jean-Louis JOSEPH

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

SOMMAIRE

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Des scolaires participent à la restauration d'un site Natura 2000 dans la Brenne
- Une mesure agro-environnementale « prairies fleuries » dans le massif des Bauges
- Une cellule mobile de séchage du bois dans le Morvan
- Elus et habitants volontaires pour inventorier les zones humides du Perche
- Un site vitrine pour l'agroforesterie dans les Caps et Marais d'Opale
- Valorisation du « Noir de Brière »
- Une étude paysagère pour la vallée de la Marne en Montagne de Reims
- Une démarche éco-citoyenne : « Avec le Parc, je composte » en Oise-Pays de France
- Opération de sensibilisation des villes-portes du Parc du Pilat
- Le Parc du Pilat achète écologique
- Eco-conception d'un stand pour le Parc des Monts d'Ardèche
- Le Club alpin partenaire du Parc Normandie-Maine

- Des jeunes citadins en difficulté d'insertion trouvent leur chemin dans la campagne en Périgord-Limousin !
- 2008, année du goût en Avesnois
- « Regards croisés sur les paysages » en Vercors, Mont d'Ardèche et Pilat
- De nouveaux équipements pour accueillir le public dans quatre Parcs différents

10-12 LE DEBAT

- Partenariat Parcs-entreprises privées : où sont les limites ?

13-18 FOCAL

- Les Parcs expérimentent un urbanisme rural exigeant

19-21 ACTEURS

- Dans les Marais du Cotentin, un meunier bien éveillé !
- Gisèle Robin retisse le lien associatif dans son village de Guyane
- Un Atelier pour valoriser les savoir-faire artisanaux du Haut-Jura

22-23 RESEAU



BRIERE

Valorisation du "Noir de Brière"



Ph. Société Florentaise.



Ph. A. Le Breton - PNR Brière.

Depuis 2002, le "Noir de Brière" entre dans la composition d'un terreau fabriqué et commercialisé par la Société Florentaise. Vase organique issue des travaux d'entretien du marais de Brière, c'est un matériau renouvelable rapidement. Depuis les années 80, le Parc naturel régional de Brière, la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM), qui représente les habitants des 21 communes riveraines et gère le marais en indivision, et différents partenaires expérimentent l'exploitation de cette terre noire afin de désenvaser le marais, pour éviter qu'il ne se comble (près de 500 ha de plans d'eau sur les plus de 700 existants ont disparu depuis les années 50).

En 1999, une convention cadre, signée entre la CSGBM et la société Florentaise a défini les principes de son intervention en Grande Brière Mottière. « En 2005, un arrêté préfectoral, valable pour quinze ans, a accordé l'exclusivité d'extraction de cette terre et sa commercialisation au groupe Florentaise et a permis d'aboutir à la signature d'une convention d'exécution entre les trois parties, en janvier 2007 », explique Anne Le Breton, chargée de mission Environnement au Parc. Cette convention, signée pour deux ans, validée chaque année par un comité de suivi, prévoit le curage des canaux et des plans d'eau au moyen d'une drague suceuse et de pelles mécaniques et une extraction inférieure à 30 000 tonnes de "Noir de Brière" chaque année. Ce matériau est ensuite valorisé par la société Florentaise qui l'utilise dans la composition de supports de culture.

« Outre le Noir de Brière, certains terreaux sont fabriqués à partir de matériaux 100% renouvelables, explique Jean-Pascal Chupin, directeur général de la Florentaise : compost de déchets verts, copeaux et fibres de bois. Ce terreau sans tourbe bénéficie d'un label accordé par l'organisation mondiale de protection de l'environnement WWF. C'est le seul terreau écolabellisé en Europe. » Par ailleurs, la présence d'hortifibre, matière légère et compressible, permet de compresser des terreaux contenant 40 litres de matières dans des sacs de 20 litres, ce qui implique des gains en matière d'emballages, de conditionnement et de transport. « Cette démarche me semble exemplaire par le partenariat qui s'est noué entre public et privé, estime Jean-Pascal Chupin. Et la Société Florentaise est prête à étudier ce type d'opération pour toutes les zones humides en France qui souffrent d'un problème d'évacuation des sous-produits d'entretien. »

Parc naturel régional de Brière
Anne Le Breton, chargée de mission Environnement
BP 3 - 44720 Saint-Joachim
Tél. : 02 40 91 68 68
Mail : a.le-breton@parc-naturel-briere.fr
www.parc-naturel-briere.fr

Ph. M. Marquet - PNR Brière

MONTAGNE DE REIMS

Une étude paysagère pour la vallée de la Marne

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a réalisé, en partenariat avec la Communauté de communes Epernay-Pays de Champagne, une étude paysagère de la vallée de la Marne entre Condé-sur-Marne et Dormans.

Cette étude paysagère a fait émerger un projet fédérateur pour l'ensemble des communes concernées par la Marne et son canal latéral : une vélo-route reliant Condé-sur-Marne à Dormans sur 45 km. Dans cette opération, portée par la Région Champagne-Ardenne et le Conseil général de la Marne, le Parc intervient en tant que fédérateur et interlocuteur des acteurs locaux. Le cheminement prévu le long de la Marne et de son canal s'articulera avec les différents projets d'aménagements des communes concernées.

L'étude présente aussi un schéma d'actions de développement destinées à redonner vie au fond de vallée : diverses opérations d'aménagement sur 26 communes, dont 11 sur le territoire du Parc, et l'édition d'un guide de recommandations par le Parc à destination des élus.



Un projet fédérateur en fond de vallée.

Ph. P. Stritt.

Quatre sites pilotes bénéficient de projets plus importants : à Dormans, création d'un sentier d'interprétation dans une zone humide ; à Mareuil-le-Port, création d'un parc d'activité au bord de Marne ; à Mareuil-sur-Ay, valorisation de la traverse et de résolution du problème d'écoulement des eaux dans le canal ; à Tours-sur-Marne, aménagement et valorisation de la zone sports et loisirs des bords de Marne et du canal.

Pour Annie Potisek, adjointe au maire de Tours-sur-Marne : « A travers cette étude, le Parc nous a aidé à prendre conscience de notre potentiel paysager. Nous avons pu identifier les incohérences de certains aménagements. Nous avons maintenant le souci de revoir nos zones de sports et loisirs afin de les adapter à un paysage de bord de rivière qui sera plus visible, ceci en articulation avec le projet de vélo-route ».

Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Estelle Profit, chargée de mission Tourisme
Maison du Parc - 51480 Pourcy
Tél. : 03 26 59 44 44
Mail : tourisme@parc-montagnedereims.fr
www.parc-montagnedereims.fr

Les élus ont pris conscience d'un fort potentiel paysager.



Ph. P. Stritt.

MORVAN

Une cellule mobile de séchage du bois

Dans le Parc naturel régional du Morvan, neuf entreprises artisanales de transformation du bois se sont impliquées collectivement dans l'organisation de la tournée d'une cellule mobile de séchage du bois. Cette démarche, menée conjointement par le Parc et par l'interprofession du bois en Bourgogne, Aprovalbois, s'inscrit dans le cadre de la Charte forestière du Parc (2003-2007) qui a mis en évidence un besoin d'équipement en machine de séchage pour les entreprises de première et deuxième transformation du bois (scieries et menuiseries).

« Nous avons d'abord cherché un matériel adapté au contexte : des scieries et menuiseries ayant des petits volumes à sécher et éparpillées sur le territoire, explique Marion Garnier-Hocquet, chargée de mission Aprovalbois-Parc. Afin de limiter le transport du bois, nous avons fait le choix d'une cellule mobile de séchage. Pour tester son fonctionnement et sa rentabilité, il a été décidé de la louer (45 euros par jour), auprès de l'entreprise 3A qui fabrique ces machines, à Epinal ». La cellule mobile, sorte de grosse caisse contenant un déshumidificateur, permet un séchage d'environ 20 m³ de bois par cycle de séchage (de quinze jours à un mois selon les essences de bois et les sections). La tournée de la machine, qui a commencé en juillet 2007, se déroule en cinq étapes et sur quatre points de stationnement, jusqu'au printemps 2008. En six mois, la cellule mobile a permis le séchage d'environ 100 m³ de bois.

« Jusqu'à présent, les menuiseries et ébénisteries s'approvisionnaient en bois sec hors du territoire ou laissaient sécher le



Le jour de l'inauguration de la cellule mobile.

bois à l'air libre pendant plusieurs années, précise Marion Garnier-Hocquet. Pour les scieries, le séchage est un atout commercial. Cette cellule mobile permet de structurer une filière continue sur le territoire, avec un approvisionnement en circuits courts. A l'issue de cette tournée-test, les entreprises pourraient décider de constituer un collectif plus formel, association ou coopérative, et d'acquérir en commun une cellule de séchage mobile dont le coût s'élève à 45 000 euros ». Damien Brizard, responsable production dans la scierie familiale, à Saint-Léger-Vauban, a été convaincu par cette expérimentation : « La qualité de séchage est irréprochable : c'est un séchage très doux qui ne force pas le bois. Proposer du bois sec est devenu pour nous une nécessité. C'est indispensable pour répondre par exemple au marché des maisons à ossature bois et aux demandes des charpentiers qui veulent maintenant des charpentes sèches. Notre besoin en séchage pourrait concerner de 300 à 500 m³ de bois par an, soit environ six mois d'utilisation de la cellule mobile. Je suis donc tout à fait partant pour participer à l'achat de cet équipement. »

Parc naturel régional du Morvan
Marion Garnier-Hocquet,
chargée de mission Aprovalbois-Parc
Maison du Parc - 58230 Saint-Brisson
Mail : marion.garnier-hocquet@parcdumorvan.org
www.parcdumorvan.org

20 m³ peuvent y être séchés en deux à quatre semaines.CAPS ET
MARAIS D'OPALEUN SITE
VITRINE POUR
L'AGROFORESTERIE

PERCHE

Elus et habitants volontaires pour inventorier les zones humides



Daniel Jean en inventaire.

« Une étude sur la rivière de la Môme a montré qu'environ 60% des zones humides ont disparu en 50 ans dans le canton de Bellême », s'inquiète Daniel Jean, maire d'Appenai-sous-Bellême. Soucieux de dresser un état des lieux précis, le Parc naturel régional du Perche, dans le cadre de l'élaboration d'un atlas bas normand des zones humides commandité par la DIREN, a réalisé une cartographie de ces milieux sur son territoire. Mais les photos aériennes, utilisées pour ce travail, ne permettant pas de tout observer, élus et

habitants ont alors été mis à contribution pour compléter l'inventaire des milieux humides de leurs communes.

Depuis avril 2007, cette démarche d'inventaire "participatif" est menée sur une vingtaine de communes ; la cartographie est ainsi complétée et des fiches descriptives sont renseignées par des groupes de quatre à huit personnes, composés d'élus et d'habitants. « Ces informations sont destinées à être reprises dans les documents d'urbanisme, et dans divers projets d'aménagements en tant qu'outil d'aide à la décision », précise Julie Tousé, responsable Zones humides au Parc.

« A Appenai-sous-Bellême, nous étions quatre élus municipaux à parcourir le territoire de la commune afin de valider la cartographie des zones humides et de renseigner les fiches qui nous avaient été remises par le Parc : observer les entrées et sorties d'eau, les régimes de submersion, l'occupation des sols et les activités pratiquées », raconte Daniel Jean. « Afin de compléter nos observations, nous avons rencontré les propriétaires riverains des cours d'eau, notamment les agriculteurs, qui de cette manière ont été sensibilisés à la préservation des zones humides. »

Parc naturel régional du Perche
Julie Tousé,
responsable Zones humides
Maison du Parc - Courboyer 61340 Nocé
Tél : 02 33 85 36 36
Mail : j.touse@parc-naturel-perche.fr
www.parc-naturel-perche.fr



Chantier pilote.

Une vingtaine d'agriculteurs ont participé à une séance d'information sur l'agroforesterie organisée par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le 1^{er} octobre 2007. L'agroforesterie consiste à concilier, sur une même parcelle, une production agricole (prairies ou cultures) et une production de bois d'œuvre à forte valeur économique utilisé pour l'ébénisterie ou la menuiserie. En partenariat avec la FDSEA, le CEMAGREF et la DDAF, le Parc a mené, de 1995 à 2005, une expérimentation en agroforesterie sur des prairies de neuf agriculteurs volontaires. Suite à cette expérimentation, un site vitrine a été mis en place pour permettre aux agriculteurs de visiter une parcelle agroforestière répondant aux conditions idéales de réussite.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Axelle Triplett, chargée de mission
Agriculture
BP 22 - Le Wast - 62142 Colomberg
Tél. : 03 21 87 90 90
Mail : atriplett@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr

BRENNE

Des scolaires participent à la restauration d'un site Natura 2000



Le Parc naturel régional de la Brenne a signé un contrat Natura 2000 avec l'Etat sur le site des étangs Foucault, dont il est propriétaire, pour restaurer une lande de bruyère à balai d'un hectare et demi, caractéristique du centre Brenne. La première intervention, sur 1/2 hectare, consiste à couper à zéro la lande, à bûcheronner la parcelle (coupe de chênes, trembles et charmes), à broyer l'ensemble sur place et à exporter les broyats hors du site afin de permettre une régénération de la lande.

Ces travaux font partie du cursus des élèves du Lycée agricole de Montmorillon.

En novembre 2007, pour accomplir ce chantier, le Parc a fait appel durant trois jours à des élèves du lycée agricole de Montmorillon (du BEPA au BTA) qui ont travaillé sur le site avec quatre techniciens du Parc.

« C'est un échange de bons procédés, explique Vincent Sauret, technicien Environnement au Parc. Les élèves participent à la gestion d'un milieu naturel pour le Parc et en échange nous leur apportons notre expérience sur les problématiques de gestion des milieux naturels ». 80 élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année de BEPA « Aménagement naturels des espaces naturels et ruraux » et de BTA « Gestion de la faune sauvage » se sont succédés sur ce chantier.

« Ce type de travaux fait partie du cursus des élèves de BEPA qui doivent intervenir sur cinq milieux différents pendant leur formation, explique Fabrice Giraud, professeur au lycée agricole de Montmorillon. Quant aux élèves de BTA, en contrepartie de leur participation au chantier, ils bénéficient d'une journée de formation sur les zones humides avec le Parc. Ces chantiers permettent aux étudiants d'intervenir concrètement sur des milieux emblématiques, qui n'existent pas sur le site du lycée et qui sont intégrés dans un plan de gestion. De plus, cela entraîne une meilleure implication d'élèves qui par ailleurs peuvent être en difficulté scolaire et rend plus facile les apprentissages théoriques. »

Parc naturel régional de la Brenne
Benoît Pellé, animateur
du site Natura 2000 Grande Brenne
Le Bouchet - 36300 Rosnay
Tél. : 02 54 28 12 12
Mail : b.pelle@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

MASSIF DES BAUGES

Une mesure agro-environnementale « prairies fleuries »

A partir du 15 mai 2008, les agriculteurs du Parc naturel régional du Massif des Bauges pourront contracter une nouvelle mesure agro-environnementale (MAE) "Prairies fleuries". Ce projet expérimental, soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, fixe une obligation de résultat agri-écologique dans les prairies naturelles, qui sont le support d'une activité laitière et fromagère très importante (Tome des Bauges, Abondance, Reblochon, Tomme et Emmental de Savoie). Les agriculteurs qui s'engageront dans la démarche devront obtenir au moins quatre plantes à fleurs dans chaque tiers de la parcelle, parmi une liste de vingt-quatre fleurs dites indicatrices : Centaurée, salsifis des prés, trèfle, knautie, sauge, marguerite, campanule, oseille sauvage...

« Ces plantes à fleurs, explique Philippe Mestelan, chargé de mission agri-environnement au Parc, traduisent un bon équilibre agro-écologique. C'est-à-dire qu'elles sont intéressantes non seulement du point de vue de l'activité agricole (rendement, qualité fourragère, goût du fromage...), mais aussi du point de vue écologique (biodiversité, potentiel mellifère...) » Cette mesure agro-environnementale a été mise au point à partir d'un concours agricole expérimental organisé en 2007 dans l'Albanais, par le Parc en partenariat avec l'INRA Ecodéveloppement d'Avignon, la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie, le lycée agricole de Poisy et des associations de randonneurs et de naturalistes. Un jury a visité les parcelles des dix-huit agriculteurs inscrits pour vérifier la pertinence de la méthode et décerner le prix de l'excellence agri-écologique aux agriculteurs ayant présenté les meilleures parcelles.

Jean-François Domenge, qui élève en GAEC 76 laitières et autant de génisses sur 170 hectares, dont 70 en alpage, a participé à ce concours et a obtenu le 1^{er} prix pour une prairie moyenne (jamais intensifiée). « La parcelle était magnifique, se souvient-il, ça bourdonnait de tous les côtés ! » Pour lui, cette nouvelle MAE, qu'il compte bien contracter sur 15 ou 20% de son exploitation, est juste, car liée à un résultat : « Cette initiative m'a intéressé car c'est une reconnaissance de notre travail : nos bêtes sont nourries avec du foin, séché en grange. Nous avons l'habitude de faucher tardivement une partie du foin, ce qui laisse aux



Les agriculteurs doivent obtenir des fleurs traduisant un bon équilibre agro-écologique de leurs parcelles.

prairies le temps de fleurir. C'est bon pour nous, car nous ne pouvons pas faucher toutes les prairies en même temps, pour les bêtes car ce foin compense le foin parfois trop azoté du printemps. Et en plus c'est bon pour les abeilles !»

Les crédits alloués pour la MAE "Prairies fleuries" permettront de contractualiser environ 1 000 hectares en 2008. Le projet prévoit 4 000 hectares d'ici 2009 (soit 20% de la Surface Agricole Utile du territoire du Parc, hors alpage), si les crédits nécessaires sont confirmés. Le montant de cette mesure est de 89 euros par hectare et par an, cumulable avec la prime à l'herbe. Et en 2008, le Parc du Massif des Bauges, avec ses voisins les Parcs du Haut Jura et du Vercors, va continuer à s'impliquer dans cette voie. En effet il s'agit d'établir des normes pour la biodiversité, à la manière de celles qui existent pour l'eau ou pour l'air. Cela devrait permettre de mieux reconnaître les enjeux du maintien de la biodiversité dans l'agriculture et de mesurer la contribution des AOC à une véritable production de biodiversité dans les territoires. Le programme de recherche DIVA, auquel la Fédération des Parcs participe, va contribuer à évaluer cette innovation et développer cette approche.

Parc naturel régional du Massif des Bauges
Philippe Mestelan,
chargé de mission agri-environnement
Maison du Parc 73630 Le Chatelard
Tél. : 04 79 54 86 40
Mail : p.mestelan@pnr-massif-bauges.fr
www.pnr-massif-bauges.fr

OISE-PAYS DE FRANCE

Une démarche éco-citoyenne : « Avec le Parc, je composte »

Dans le cadre du contrat ATEnEE signé avec l'Ademe, l'Etat et la Région Picardie, le Parc naturel régional Oise-Pays de France mobilise les habitants de son territoire sur les gestes éco-citoyens. Un réseau d'une soixantaine de Correspondants locaux a été créé, suite à un appel lancé en octobre 2006 dans le magazine du Parc édité à 70 000 exemplaires. Plus de 50 bénévoles ont reçu en 2006-2007 une formation sur trois demi-journées organisée par le Parc et assurée par l'association Format Nature sur le thème du compostage, formation qu'ils ont ensuite utilisée pour sensibiliser les habitants de leur commune (amis, voisins, réseaux associatifs...).

Plusieurs actions de sensibilisation auprès des habitants ont été menées avec les Correspondants du Parc à l'occasion de diverses manifestations : salon de jardinage, marchés campagnards, fête des éco-citoyens, forum des associations... En plus de ces événements, des Correspondants ont organisé des ateliers de formation avec l'aide du Parc et de l'association Format Nature. « En juin 2007, sur deux journées, une centaine de personnes sont venues dans mon

Ph. PNR Montagne de Reims.



Ph. PNR Montagne de Reims.



Une large campagne de communication a été menée auprès des habitants.

jardin pour comprendre quel est l'intérêt de pratiquer le compostage domestique et comment ça se fabrique », se félicite Michel Urli, Correspondant à Pont-Saint-Maxence et militant de l'environnement à travers plusieurs associations, dont les Jardiniers de France.

Une large campagne de communication lancée au cours de l'année 2007 a amené plus de 500 foyers à se déclarer éco-citoyens. Cette action a été reconnue par l'Ademe comme exemplaire pour le Plan national de soutien au compostage domestique.

Parc naturel régional Oise-Pays-de-France
Véronique Bozzo, chargée de mission
Environnement
Château de la Borne Blanche
BP 6 - 60560 Orry-la-Ville
Tél : 03 44 63 65 65
Mail : v.bozzo@parc-oise-paysdefrance.fr

PILAT

Opération de sensibilisation des villes-portes

Le Parc naturel régional du Pilat a engagé en 2007 une vaste opération de sensibilisation des habitants de ses villes-portes à ses actions, à travers des expositions et conférences itinérantes. Né en 1974 de la prise de conscience des citoyens de leur attachement aux espaces naturels du massif du Pilat, le Parc compte en effet 16 villes-portes, toutes signataires de la charte du Parc et membres de son syndicat mixte de gestion. « Nous nous sommes aperçus que les habitants des villes-portes connaissaient mal le Parc en tant qu'institution et que des citoyens se demandaient quel

Saint-Jean-Bonnefonds a organisé une exposition pour expliquer son adhésion au Parc.



Ph. PNR Pilat.

était l'intérêt pour leur ville d'adhérer au Parc », souligne Marc Chavanne, adjoint au maire de Saint-Jean-Bonnefonds, ville-porte du Parc, et délégué de sa commune au Parc. « A Saint-Jean-Bonnefonds nous avons donc décidé de participer à cette opération de sensibilisation de nos habitants ».

En juin 2007 par exemple, à l'occasion de la Semaine nationale de l'environnement, la ville a organisé une exposition et une conférence sur les actions du Parc et ses relations avec les villes-portes. Dans le même temps, le conseil municipal des jeunes a co-organisé un repas du terroir pour les enfants des écoles, une journée de nettoyage de la commune, ainsi qu'une exposition sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

« Il s'agissait de montrer que le Parc est producteur de développement durable », souligne Marc Chavannes qui conclut : « Il serait souhaitable de renouveler une opération de sensibilisation similaire, tous les deux ans par exemple, de manière à ce que les citoyens aient toujours conscience qu'ils habitent une ville qui participe pleinement, à travers le Parc, à la protection de l'environnement et au développement du Massif du Pilat qui leur est cher. »

Parc naturel régional du Pilat
Carole Mabilon, chargée de mission Education
Maison du Parc - BP 57 42410 Pélussin
Tél : 04 74 87 52 01
Mail : cmabilon@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr



PILAT

LE PARC ACHETE ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre de sa démarche ISO 14 001, le Parc naturel régional du Pilat intègre des critères écologiques dans ses achats. Les caractéristiques environnementales recherchées ont été définies pour la plupart des produits que le Parc est amené à commander pour son fonctionnement. Un questionnaire, portant sur leurs produits et la démarche environnementale des entreprises, est adressé aux fournisseurs consultés. Ce questionnaire s'applique aux biens matériels, mais il peut aussi concerner des prestations immatérielles telles que des études. Ces éléments constituent désormais un référentiel d'achat pour la passation des marchés publics du Parc. Ce document est mis à disposition de ses communes ou des membres de son organisme de gestion. Le Conseil général de la Loire s'en est ainsi inspiré pour ses propres marchés

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc
BP 57 - 42410 Pélussin
Tél. : 04 74 87 52 01
Mail : info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr

MONTS D'ARDECHE

ECO-CONCEPTION D'UN STAND



Ph. PNR Monts d'Ardèche.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche participe à de nombreuses manifestations sur son territoire (marché de la Myrtille, les Castagnades...) ainsi qu'à des salons régionaux. Afin de mieux accueillir le grand public lors de ces événements, le Parc s'est équipé d'un stand illustrant ses engagements en matière de développement durable : choix du bois de châtaignier, matière première locale, étiquetage en coton biologique, faible utilisation de la colle... Avec son design épuré et une structure modulable, le stand s'intègre facilement dans tout environnement. Et grâce à un traitement écologique de protection du bois, cet équipement peut être installé à l'extérieur.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Vanessa Nicod, chargée de communication
La Prade - BP 3
07560 Montpezat-sous-Bauzon
Tél. : 04 75 94 35 20
Mail : com@parc-monts-ardeche.fr
www.parc-monts-ardeche.fr

NORMANDIE-MAINE

Le Club alpin partenaire du Parc

Participer à la restauration de 700 mètres de cours d'eau, c'est l'opération réalisée en septembre 2007 par le Club alpin français (CAF) de Caen en partenariat avec le Parc naturel régional Normandie-Maine, la Fédération de Pêche de l'Orne et l'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) de la Roche-Mabile. Réalisée sur le ruisseau du Roche-Elie, un affluent du Sarthon, l'opération a consisté à poser des blocs de pierre dans le lit du ruisseau afin de créer des habitats pour les espèces aquatiques et modifier les écoulements pour générer des méandres. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) du Sarthon, porté par le Parc.

« Si grimper et pratiquer la randonnée sont les objectifs les plus connus du Club alpin, il ne faut pas oublier que la préservation de l'environnement et des richesses naturelles est aussi inscrite dans ses statuts », souligne Jean-Pierre Picquenot, président du CAF de Caen. Chaque année, les clubs alpins français organisent une journée intitulée « Que la montagne est belle ! ». L'eau ayant été choisie comme thème national pour

2007, le CAF de Caen a proposé au Parc de réaliser ensemble une opération sur ce thème.

« Intervenir sur les hautes collines de Normandie et sur un site portant le nom de Roche avait pour nous valeur de symbole », déclare Jean-Pierre Picquenot, ajoutant en souriant : « les bénévoles ont déplacé au cours de cette journée conviviale quelques quatorze tonnes de pierre, autant dire que nous avons soulevé une montagne ! Plus sérieusement, nous sommes intéressés à mieux faire connaître la campagne à nos adhérents normands et donc à entretenir nos liens avec le Parc. »



Ph. C. Hubert.

Il s'agissait de restaurer 700 m de cours d'eau.



Parc naturel régional Normandie-Maine
Mélanie Taquet, technicienne Rivières
Maison du Parc - BP 561320 Carouges
Tél : 02 33 81 75 74
Mail : melanie.taquet@parc-normandie-maine.fr
www.parc-naturel-normandie-maine.fr

Ph. C. Hubert.

PERIGORD-LIMOUSIN

Des jeunes citadins en difficulté d'insertion trouvent leur chemin dans la campagne !

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, en partenariat avec l'Association Limousine Emploi Activités Services (Aleas) et le Conseil général de Haute-Vienne, a accompagné en 2007 une équipe de jeunes Limougeaux en réinsertion, chargée d'établir des dossiers d'inscription de sentiers de randonnées dans le Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée. Six communes étaient concernées - Saint-Mathieu, Oradour-sur-Vayres, Séreilhac, Saint-Martin-le-Vieux, Cussac et La Chapelle-Montbrandeix -, dont quatre du territoire du Parc.

En contrat d'insertion de six mois, huit jeunes résidant à Val-de-Laurence, une zone à urbaniser en priorité de Limoges, ont parcouru les sentiers, cartographié, décrit les parcours, calculé les distances et effectué des relevés cadastraux. Les jeunes ont également contribué à l'entretien d'une lande en partenariat avec le Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin (CREN). Ils ont ainsi pu découvrir le milieu rural, retravailler leurs bases scolaires, se socialiser et utiliser cette expérience pour se diriger vers des formations qualifiantes.

« Malgré quelques chocs culturels, les jeunes de Val-de-Laurence et les habitants des communes ont vécu ces rencontres avec satisfaction », souligne Richard Reyrier, éducateur d'Aleas, chargé d'encadrer l'équipe. « Ils ont été soutenus en permanence dans leurs travaux par le Parc. S'agissant de tâches parfois complexes, il fallait vérifier, corriger les fiches de projets de sentiers de randonnées. »

« Pour l'ensemble des partenaires, cette opération a été jugée très positive et chacun souhaite

sa reconduction », précise Myrtille Ferré, chargée de mission Aménagement et pédagogie au Parc, ajoutant : « Quatre jeunes ont d'ores et déjà pu intégrer une formation qualifiante. »



Ph. PNR Périgord-Limousin.

Huit jeunes d'une ZUP de Limoges ont participé. Quatre ont intégré une formation qualifiante.

Parc naturel régional Périgord-Limousin
Myrtille Ferré, chargée de mission Aménagement et pédagogie
24300 Abjat-sur-Bandiât
Tél : 05 53 60 34 65
Mail : m.ferre@pnrpl.com
www.parc-naturel-perigord-limousin.fr

AVESNOIS

2008, année du goût en Avesnois

En 2008, le Parc naturel régional de l'Avesnois fête ses dix ans d'existence en même temps que les dix ans du programme d'éveil et de sensibilisation au goût. En étroite partenariat avec l'association "Les sens du goût", il a permis notamment à près de 1500 enfants de participer à des Classes du goût.

« A raison de dix séances d'1h30 dans l'année, ces classes du goût sont l'occasion de développer une véritable culture alimentaire, explique Danielle Pautrelle, présidente de l'association "Les sens du goût". Cette culture alimentaire s'appuie sur une conception globale et transversale qui touche à la santé, à la famille, à la valorisation des productions locales, à l'identité du territoire... » Pour mettre en valeur le travail accompli pendant ces années, le programme d'animations de la saison culturelle 2008 à la Maison du Parc est entièrement consacré à cette thématique du goût. En mai et juin, seront exposées les créations des enfants (livre, film, musique...) sur le thème du Maroilles, réalisées dans les classes du goût, avec la participation d'un artiste. En juillet et août, des animations rendront compte du goût en Avesnois : circuit de visite de producteurs de Maroilles, sollicitation des habitants pour élaborer de nouvelles recettes incluant le Maroilles, exposition de photographies.... Enfin, en septembre, des débats et des projec-



1500 enfants ont participé à des "classes du goût".

tions seront proposés aux professionnels (centre sociaux, cantiniers...) sur le thème du goût et de la santé.

« Ce semestre d'animation à la Maison du Parc est un tremplin plus qu'un aboutissement de la stratégie que nous avons construite

autour du goût les dix dernières années, explique Philippe Lesage, chargé de mission Développement au Parc. Pour aller plus loin, nous ressentons maintenant le besoin d'un équipement permanent. Ce lieu va voir le jour cette année, à Maroilles, site remarquable du goût, avec l'ouverture de la Maison du Maroilles ». Cet équipement, créé par la communauté de communes Maroilles-Mormal, s'étendra sur deux sites. Le premier accueillera un atelier de transformation du Maroilles, géré par une société d'agriculteurs et une exposition permanente. Le deuxième, dénommé centre d'interprétation du goût, sera un lieu d'animation permanente autour du goût et de l'éveil sensoriel.

Parc naturel régional de l'Avesnois
Philippe Lesage, chargé de mission Développement
Tél. : 03 27 77 51 60
Mail : philippe.lesage@parc-naturel-avesnois.com
www.parc-naturel-avesnois.fr

DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC



Espace muséographique - Maison du Parc Normandie-Maine

A la Maison du Parc Normandie-Maine, au Chapitre à Carrouges, de nouveaux espaces de découverte, avec boutique Nature, espace sensoriel, salles d'expositions temporaires..., accueillent toute l'année animations et événements culturels, et seront bientôt dotés d'un sentier pédagogique dans le verger conservatoire attenant.



Musée de géologie.

Le nouveau Musée de Géologie de la Maison du Parc du Luberon, à Apt, inauguré en octobre dernier, met en scène la richesse des paysages du Luberon et l'histoire qu'ils racontent, à partir d'une riche collection de fossiles et des explications des phénomènes géologiques adaptées au public.

La nouvelle Maison du Parc du Haut-Languedoc, à Saint-Pons-de-Thomières, qui ouvrira ses portes dans le courant du premier semestre 2008, à proximité de la Maison de Pays et du Musée de la Préhistoire.

La Maison d'accueil du Parc Loire-Anjou-Touraine dont l'ouverture est prévue en avril 2008 à Montsoreau.

De nouveaux équipements ou construction HQE, matériaux respectueux de l'environnement, accès prévu aux personnes à handicap, scénographie et outils de découverte interactifs permettant une participation du public... sont omniprésents.

VERCORS - MONTS D'ARDECHE - PILAT

"Regards croisés sur les paysages"



Onze artistes sont intervenus...

Ph: PNR Monts d'Ardèche.

« La journée du 10 juin aura pour but de conclure ce programme, d'en faire le bilan, et d'envisager comment des interventions artistiques peuvent continuer à alimenter la réflexion des territoires », explique Marie-Françoise Perret, chargée de mission culture au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Cette journée, qui aura lieu dans le Parc naturel régional du Pilat, permettra notamment de recueillir les analyses de Catherine Grout, historienne d'art qui a observé dans la continuité le déroulement de l'opération et d'Emmanuel Négrier, chercheur en science politique. Enfin, un livre, comprenant notamment des témoignages d'artistes et de chercheurs, sera édité pour l'occasion afin de rendre compte de cette expérience artistique hors du commun.

* Une dernière inauguration a eu lieu avec la présentation de l'œuvre de Lois et Franziska Weinberger, au bois d'Avaize à Saint-Etienne, le 16 février 2008.

Dans le cadre du programme de recherche européen Leader +, les Parcs naturels régionaux du Vercors, des Monts d'Ardèche et du Pilat organisent le 10 juin 2008

une journée d'échanges et de restitution autour de l'opération "Regards croisés sur les paysages". Ce programme inédit, mis en œuvre en commun par les trois Parcs, et soutenu par la région Rhône-Alpes, a eu l'ambition, pendant trois ans (2005-2007) de mener une interrogation sur les paysages à travers le regard et l'intervention de onze artistes. Il a été coordonné sur le plan artistique par l'association Art3 à Valence, avec le relais d'une association culturelle dans chaque Parc.

Lors de séjours échelonnés, nourris de l'histoire des territoires qu'ils abordaient et instruits de leurs enjeux actuels, George Trakas, Gilles Clément, Jean-Daniel Berclaz, Patrick Corillon, Ivo Provoost et Simona Denicolai, Sophie Ristelhueber, Lois et Franziska Weinberger, Akio Suzuki et Bethan Huws ont réalisé des œuvres en relation avec les trois territoires et qui ont été inaugurées, pour la majorité, du 28 au 30 septembre 2007 (*).



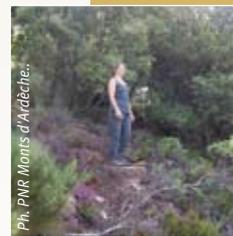
... dans le Pilat...

Ph: PNR Pilat.



le Vercors...

Ph: PNR Vercors.



et les Monts d'Ardèche.

Ph: PNR Monts d'Ardèche.

Parc naturel régional du Vercors
255, Chemin des Fusillés 38250 Lans-en-Vercors
Tél. 04 76 94 38 26
Mail : info@parc-du-vercors.fr
www.parc-du-vercors.fr

Parc naturel régional du Pilat
Maison du Parc
BP 57 42410 Pélussin
Tél. : 04 74 87 52 01
Mail : info@parc-naturel-pilat.fr

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
La Prade - BP 307560 Montpezat-sous-Bauzon
Tél. : 04 75 94 35 20
Mail : accueil@parc-monts-ardeche.fr
www.parc-monts-ardeche.fr

ART3 Valence - Valérie Cudel
Tél. : 04 75 55 31 24
Mail : vcudel.art3-valence@wanadoo.fr

PARTENARIAT PARCS - OÙ SONT LES LIMITES

Les Parcs naturels régionaux rencontrent des difficultés grandissantes à mobiliser les fonds publics leur permettant d'engager des actions concrètes. Le mécénat ou le partenariat avec des entreprises privées est, financièrement, une solution. Quelques Parcs et la Fédération les pratiquent depuis longtemps en allant à leurs devants, mais aussi en répondant à leurs sollicitations. Mais comment faire pour ne pas y perdre ses valeurs ? Où sont les limites, les garde-fous ? Un élu président de Parc, le directeur marketing d'une entreprise avec laquelle un partenariat est engagé, le président d'une association d'information sur le développement durable et le responsable du suivi des partenariats à la Fédération des Parcs en ont débattu.

Parcs : Des élus locaux peuvent considérer que signer un contrat de partenariat avec une grande entreprise privée, c'est « vendre son âme au diable ». Mais l'Etat devient impécunieux. Y a-t-il une manière intelligente, positive, de faire, et avec quels types d'entreprises ?

Gérard Jouve : L'Etat est impécunieux, c'est vrai, et les collectivités territoriales ont aussi des finances limitées. Or, il est clairement apparu, au cours du Grenelle de l'Environnement, que des entreprises prennent leurs responsabilités quant à la préservation de l'environnement. Je crois qu'il nous faut évoluer sur cette question. Il ne s'agit pas que les Parcs naturels régionaux deviennent un outil de racolage. Mais une entreprise qui prend à son compte les valeurs fortes de l'environnement, si cela sert l'intérêt de la région, du paysage, de la biodiversité, pourquoi ne pas être partenaire ?

Parcs : Les Parcs ont en effet des relations positives, fructueuses avec les entreprises de leur territoire. Mais signer des contrats de partenariat ou de mécénat avec des entreprises de niveau national engage un Parc sur un tout autre terrain, non ?

Gérard Jouve : A condition que nous ayons une sorte de comité d'éthique, je crois qu'il faut que nous osions franchir le pas. Nous avons dans les Alpilles des productions bio de grande qualité. Avec elles, il y a, selon moi quelque chose à faire, à condition d'être prudent et de ne pas pas tomber, pardonnez l'expression, dans le copinage de proximité.

Laurent Badois : Dans un partenariat, il faut que chacun trouve son intérêt, c'est évident. C'est aux Parcs naturels régionaux eux-mêmes de trier, de sélectionner les entreprises avec lesquelles ils pourront engager un partenariat. Pour ce qui me concerne, Scotts développe Naturen de Fertigen. Ce sont des produits destinés aux jardiniers amateurs. La vocation de notre entreprise, qui est présente sur le marché depuis plus de 60 ans, est de faire en sorte que les jardiniers aient le plus beau jardin possible et puissent s'épanouir à travers ce que l'on considère aujourd'hui comme la quatrième pièce



C'est aux Parcs naturels régionaux eux-mêmes de trier, de sélectionner les entreprises avec lesquelles ils pourront engager un partenariat.

Laurent Badois

de la maison. Depuis de nombreuses années nous nous efforçons de distribuer des produits de plus en plus respectueux de l'environnement. Nous avons donc fait l'effort de mieux "marketté" les produits naturels présents dans nos gammes, pour mieux informer le consommateur. Et c'est dans ce cadre-là que nous avons, naturellement, recherché le partenariat avec les Parcs.

Gilles Berhault : ACIDD est une association qui a la particularité d'avoir son siège social dans un Parc naturel régional, celui du Luberon en l'occurrence. Nous essayons de mettre la communication au cœur du développement durable et, inversement, de faire que les activités de communication soient plus responsables socialement, environnementalement, économiquement et culturellement. Il y a deux façons de faire. Par le mécénat, en premier lieu, une entreprise choisit d'avoir une activité citoyenne, de financer une activité qui n'est pas directement liée à la sienne. Le partenariat, lui, est un engagement réciproque sur un thème. Trois aspects du partenariat intéressent les entreprises. D'abord, cela leur permet d'agir concrètement. Car une entreprise se pose aujourd'hui la question du rôle qu'elle joue sur son territoire, et comment elle peut participer à son développement et à sa gouvernance. Le deuxième intérêt, c'est son image qui doit s'en trouver valorisée. C'est toujours motivant d'associer son image à quelque chose de positif. Le troisième intérêt, c'est la rencontre avec les autres acteurs du territoire. De plus

en plus, et le Grenelle de l'Environnement l'a bien montré, une entreprise a besoin de connaître la société qui l'entoure, de sortir de la logique d'affrontement ou de méfiance pour entrer dans une logique de coopération. C'est très important quand survient une crise. Car alors, on n'a plus le temps de faire connaissance et cela peut devenir dramatique.

Parcs : Gérard Jouve, dans quelles conditions un Parc naturel régional, c'est-à-dire un établissement public rassemblant des collectivités locales, peut-il accompagner le travail de commercialisation d'une entreprise, sans aliéner le service public ?

ENTREPRISES PRIVÉES.

Gérard Jouve : J'adhère totalement aux propos de Gilles Berhault. Nous n'avons pas à être gênés par le mot "marketing". Une entreprise, à condition qu'elle respecte les règles élémentaires de l'environnement et de la législation, n'est pas un danger, au contraire. Le Parc, c'est la vie, une entreprise aussi. Un Parc accueille de la population, y compris pour travailler. Nous devons éviter d'être instrumentalisés pour faire du racolage. Reprenons l'exemple du jardin. Aujourd'hui, la question du changement climatique nous interpelle directement tous sur la ressource et les usages de l'eau. Dans nos Parcs, et ceux du sud de la France en particulier, il serait intéressant de pouvoir recommander aux nouveaux habitants, aux collectivités, des pelouses, des espaces verts, qui soient économes en eau. C'est très important pour nous et je compte sur les gens de la profession pour nous aider dans ce genre de recherche. Notre rôle, alors, sera très objectivement de diffuser et de recommander les solutions trouvées. J'assume totalement cette attitude.



Si chacun entre dans des démarches de progrès et que tous avancent ensemble, alors, il n'y a plus de problème éthique par rapport au partenariat.

Gilles Berhault

Gilles Berhault : je crois, pour ma part, que le développement durable, partenariat ou pas, est une démarche de progrès. Je pense qu'il serait intéressant pour les Parcs naturels régionaux de demander à leurs partenaires d'entrer eux-mêmes dans des démarches de progrès. Il faut bien comprendre que si chacun entre ainsi dans ces démarches et que tous avancent ensemble, alors, il n'y a plus de problème éthique par rapport au partenariat. Pour une entreprise aujourd'hui, se contenter d'acheter de l'image, ça n'a plus de sens.

Laurent Badois : Je suis d'accord avec vous. Nous sommes partenaire des Parcs et nous avons un partenariat également avec un jardinier au naturel, justement pour pouvoir progresser, échanger avec des utilisateurs de nos produits. Et pour moi, c'est le rôle premier du partenariat.

Parcs : **Olivier André, dites-nous comment vous avez travaillé pour la Fédération à bâtir des garde-fous sur les relations entre les Parcs et les entreprises.**

Olivier André : Nous sommes très consensuels autour de la table, mais le sujet n'est pas toujours aussi facile à aborder pour les Parcs, ni pour leur Fédération, du reste. Les Parcs et la Fédération sont parfois démunis face à de grosses entreprises. Nous n'avons pas toujours les moyens de juger de la qualité de leur engagement pour l'environnement. C'est pourquoi nous avons rédigé, dès 2002, un *Guide de recommandations pour les partenariats privés*. et nous étions, à ma connaissance, le premier réseau d'espaces naturels à s'être doté d'un tel outil, permettant de discuter à armes égales avec des entreprises qui ont des moyens souvent très supérieurs aux nôtres. Nous avons mis en place un protocole relativement simple, qui prévoit que tout Parc, confronté à une demande de partenariat, en informe l'ensemble des Parcs via la Fédération, qui donne un avis de non contre-indication. C'est le bureau de

la Fédération qui donne son accord, et éventuellement fixe des limites au partenariat en question. Trois ou quatre contrats de partenariat sont sortis de cette procédure depuis 2002 et plusieurs parcs ont fait passer des projets, le dernier en date étant celui des Alpilles avec un constructeur automobile.

Parcs : **Gérard Jouve, pouvez-vous nous parler de cet exemple récent ?**

Gérard Jouve : Je suis ravi de cette mise au point. Car nous souhaitons, en effet, demander à ce constructeur automobile japonais assez connu, des véhicules qui ne nuisent pas au territoire, et qui consomment le moins possible. Pour l'instant nous attendons de savoir ce qu'il va nous proposer. Et il ne saurait être question de travailler avec lui sans avoir l'aval des autres Parcs par le biais de la Fédération. Pour moi, il était évident que l'acceptation du projet de partenariat par la Fédération des Parcs était une condition sine qua non pour nous engager.

Parcs : **Qu'une marque automobile réussisse à faire des véhicules un peu plus économes très bien. Faut-il faire, pour autant, de la publicité pour la marque en question ? De même, quand une ville communique autour de véhicules électriques, est-on certain que la publicité qu'elle fait pour EDF sur la fourniture d'électricité d'origine nucléaire, est compatible avec les valeurs du développement durable ? Tout cela pose question, non ?**

Gérard Jouve : Jusqu'où ne pas être pris en otage, c'est la question, en effet. Soyons concret. Dans une autre vie, j'ai présidé un autre Parc, celui de Camargue. Un Parc difficile d'accès dans les parties consacrées à la riziculture, à l'élevage ou en période d'inondations. Difficile d'effectuer certaines missions de terrain dans ce Parc autrement qu'en ayant recours à un véhicule dit "4 x 4". Si moi, responsable de cet environnement de haute qualité, ne suis pas capable de trouver des véhicules tout terrain consommant moins que les autres et émettant moins de gaz nocifs, je ne réponds pas à ma vocation. Quand un véhicule va dans le bon sens, nous devons, je ne sais pas s'il faut dire le "préconiser", mais il faut dire que c'est un outil compatible avec notre mission. De là à en faire l'apologie sur les grands médias, c'est autre chose. Mais nous avons des besoins et pourquoi ne pas mettre en avant les entreprises qui répondent à ces besoins ?

Gilles Berhault : Pourquoi pas, mais si, à un moment donné, il y a besoin de sortir du partenariat, il y a une vraie difficulté. Au moment du naufrage de l'Erika, les entreprises qui étaient en partenariat avec Total ont été très, très embêtées. Il faut bien rédiger les contrats pour éviter ces difficultés en cas de crise. Il n'est pas question d'enfoncer une entreprise qui est déjà en difficulté et risquer de mettre des emplois en péril, mais



Ont participé à ce débat :

Olivier ANDRÉ, chargé de communication à la Fédération des Parcs, et notamment du suivi des partenariats privés.

Laurent BADOIS, directeur marketing de SCOTTS Company France (marque Fertilligen/Naturen) avec laquelle la Fédération des Parcs a engagé un partenariat.

Gilles BERHAULT, président d'ACIDD (Association Communication Information sur le Développement Durable), administrateur du Comité 21 et de la plateforme « European Partners for the Environment ».

Gérard JOUVE, président du Parc naturel régional des Alpilles, maire des Baux de Provence.

PARTENARIAT PARCS - ENTREPRISES PRIVÉES. OU SONT LES LIMITES ?

il faut que les Parcs puissent se sortir d'une telle situation sans altération de leur image. Pour prévenir ce problème, l'association que je préside ne signe jamais de partenariat exclusif.

Parcs : Gérard Jouve, avez-vous l'impression que dans le réseau des Parcs, ce type de partenariat pourrait se développer ; est-ce que cela peut être rapide et massif ?

Gérard Jouve : Oui et non à la fois. Le fait qu'on en débâte aujourd'hui prouve que l'idée est entrée dans les mœurs. Notre ami qui travaille sur les jardins a bien-sûr un créneau fantastique, auquel nous adhérons a priori. Aucun risque, avec

lui. Ceci dit, il faut absolument que ces actions s'inscrivent dans la durée. Il ne s'agit pas de faire des coups, de compter sur l'effet "paillettes". Si l'on reprend l'exemple de la voiture, c'est un produit complexe, un produit à risque. Il ne suffit pas de dire au constructeur



C'est très clairement une mine à exploiter. Les Parcs sont encore très timorés, à quelques exceptions près.

Olivier André

« dotez-nous de véhicules particulièrement performants ». Ensuite, il faut prendre des garanties juridiques sérieuses, élaborer des conventions, pour qu'en cas de difficulté grave de l'entreprise, nous ne soyons pas nous-mêmes tournés en ridicule, par un effet pervers. Ces conventions permettent également de définir précisément les rôles et attentes des deux parties. Il est tout à fait possible d'expliquer cela au public en lui disant que c'est un moyen d'alléger l'engagement d'argent public, mais que cette démarche peut comporter quelques risques.

Parcs : Pensez-vous que ces partenariats vont se développer quantitativement, et dans quelle proportion ?

Gérard Jouve : C'est difficile à dire. Mais à l'évidence, les Parcs sont encore timides sur le sujet. Nous avons donc de la marge. Des produits nouveaux mériteraient d'être soutenus et nous ne les connaissons pas. N'oublions pas que cela concourt au maintien et à la création d'emplois, ce qui n'est pas contraire à la mission des Parcs. Je crois que nous devons explorer, objectivement et sereinement, toutes les possibilités qui nous sont offertes, avec, encore une fois, les garde-fous nécessaires, pour éviter qu'on se précipite sur des coups très attractifs en apparence, et qui pourraient porter préjudice à notre image.

Parcs : Olivier André, avez-vous l'impression que les Parcs se jettent dans le partenariat à corps perdu, en ce moment, ou bien que c'est une mine qui reste à exploiter ?

Olivier André : C'est très clairement une mine à exploiter. Les Parcs sont encore très timorés, à quelques exceptions près, parce qu'ils n'ont pas cette culture du partenariat, en dehors des partenariats techniques qu'ils mènent sur leurs missions. Je voulais revenir aussi sur la question des coups. Il faut savoir que, par expérience, lorsque nous sommes sollicités, c'est à 90 % pour des coups, un lancement de gamme ou un accompagnement très ponctuel. Il faut être attentif à cela et faire ce qu'il faut pour emmener le

partenaire potentiel vers d'autres projets. Avec Naturen, cela a commencé comme une opération de lancement de la gamme Naturen de Fertigen, et c'est en train de se transformer, je l'espère en tous cas, en partenariat pérenne avec des actions concrètes dans les Parcs. Il faut signer des partenariats à trois ans, qui nous engagent sur la durée, sans oublier les risques de crise, comme le rappelle Gilles Berhaut.

Laurent Badois : Ce que nous faisons avec les Parcs, ce n'est pas du tout un coup. Nous avons toujours considéré que ce partenariat était de long terme. Cette année nous avons appris à nous connaître, nous avons lancé cette gamme de produits, et nous travaillons déjà sur l'année 2. Une réunion est programmée pour aller beaucoup plus loin et mener des actions plus concrètes, peut-être, sur certains Parcs. En ce qui concerne mon entreprise, en tous cas, faire un coup n'a aucun intérêt.

Gilles Berhaut : Je voulais insister sur ce qu'a dit Olivier André. Je crois qu'une vraie question culturelle se pose. Dans les Parcs, on ne sait pas toujours ce qu'est une grande entreprise, ce qu'elle cherche. Inversement, les entreprises ne savent pas forcément ce qu'est un Parc naturel régional et comment il fonctionne. Il y a besoin de formation sur ces sujets. Par exemple, nous avons poussé un partenariat dans un Parc régional récemment, avec une entreprise du tourisme qui était prête à planter des arbres. Nous sommes allés un peu trop vite et des interlocuteurs dans le Parc n'ont pas compris. C'est quand le premier chèque de 25 000 euros est arrivé qu'ils ont commencé à y croire ! On a failli perdre le partenariat en cours de route. Il faut faire attention. Il n'y a pas énormément d'argent en circulation partout. Les budgets publicitaires baissent parce qu'ils n'ont la même efficacité. Il ne suffit plus, aujourd'hui, de se baisser pour ramasser tout l'argent dont on a besoin.

Parcs : Olivier André, pour faire avancer les Parcs sur cette culture dont vous parliez, y a-t-il des moyens pédagogiques internes à mettre en œuvre, ou pas ?

Olivier André : Non, si ce n'est de faire circuler l'information. Il est important d'en débâter, de s'informer mutuellement des projets, des réussites comme des échecs. Le rôle de la Fédération s'arrête là car chaque Parc est souverain dans ses choix, et dans la limite du cadre de notre note d'orientation. Il s'agit seulement de leur dire que cela peut être intéressant de prendre quelques risques parfois, quand de belles

opérations peuvent appuyer les Parcs pour avancer sur un sujet ou un autre. Le partenariat avec de grandes entreprises nous donne accès, entre autres, à de la recherche et à du développement que les Parcs ne pourraient pas développer eux-mêmes.



Nous avons des laboratoires extraordinaires, en PACA par exemple, où il y a 5 parcs, avec entre nous une véritable synergie. Peut-être pourrions-nous devenir un territoire pilote pour tenter des actions expérimentales ?

Gérard Jouve

Gérard Jouve : Je trouve que ce débat est un excellent début. Je voudrais dire à Olivier André qu'il nous appartient, à nous acteurs des Parcs, de nous remettre en cause. Nous avons des laboratoires extraordinaires, en PACA par exemple, où il y a 5 parcs, avec entre nous une véritable synergie. Peut-être pourrions-nous devenir un territoire pilote pour tenter des actions expérimentales ?

LES PARCS EXPÉRIMENTENT UN URBANISME RURAL



Mathilde Kempf Ph. DR

Mathilde Kempf est architecte. Elle a mené une mission sur l'urbanisme pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, puis elle a travaillé sur la façon dont les 44 autres Parcs s'intéressaient à la question. « Curieusement, dit-elle, les réflexions de fond sur ce que pourrait être un urbanisme ou une architecture contemporaine pour le milieu rural sont assez rares et peu diffusées en France, sauf dans les Parcs naturels régionaux. Comme si la question était secondaire ! Pourtant, l'urbanisation en milieu rural concerne autant les élus que les usagers : l'accès aux services et à l'emploi, la mobilité, l'accueil de nouvelles populations, les spécificités des paysages, le dynamisme de l'agriculture... sont des sujets qui touchent le quotidien de tous. Les Parcs ont trois atouts majeurs pour les aborder, poursuit-elle. D'abord, ce sont des organes de concertation : ils peuvent ouvrir un débat, susciter des réflexions et s'adresser à tous les publics (élus, habitants, scolaires...). Ensuite, les Parcs ont pour mission d'expérimenter. C'est précieux, car ils peuvent tester en grandeur réelle. Voilà pourquoi beaucoup innovent, inventent des outils nouveaux qui peuvent servir aux autres territoires. Enfin, les Parcs ont une approche pluridisciplinaire du fonctionnement territorial. Ils travaillent sur l'agriculture, la forêt, l'énergie, l'eau, la biodiversité, l'environnement, le

patrimoine, la culture, le paysage, l'urbanisme, l'architecture, la géographie, le tourisme... Sur les questions urbaines, ils peuvent alors apporter une vision globale de l'action à mener. »

Des atouts, des difficultés et des marges de progrès

« Les difficultés ne manquent pas, poursuit l'architecte, car s'occuper d'urbanisme, c'est aussi travailler sur le droit des sols et sur la propriété individuelle. Que viennent chercher les nouveaux habitants, dans un Parc naturel régional ? Une vie villageoise ou un paysage pour eux tout seuls ? De plus, les phénomènes liés à l'urbanisation doivent également s'envisager à un niveau intercommunal, et cela n'est pas toujours bien perçu par les maires. Enfin, conclue Mathilde Kempf, il existe des marges de progrès. Dans les petites communes, les élus sont autant responsables que dans les grandes, mais ils n'ont pas les services techniques nécessaires. Les Parcs peuvent leur apporter l'ingénierie qui leur manque. Ils peuvent aussi montrer aux élus qu'ils ont des marges de manœuvre. C'est une culture à construire, une manière de penser qui ne parle pas seulement des maisons ou des paysages, mais de la vie des habitants. Disperser l'habitat, c'est allonger les temps de transport. Construire une maison HQE (Haute Qualité Environnementale) sur de la terre agricole, c'est absurde. Dans les Parcs plus qu'ailleurs, on traite de ces sujets. »

Oise-Pays de France : une boîte à outils originale



Le "méristème" noté en rouge dans le cercle du plan à gauche, a finalement été abandonné, car des constructions, ici, aurait fermé un paysage intéressant (photo ci-dessus).

« Le Parc naturel régional Oise-Pays de France est très récent, précise Jean-Marc Giroudeau, chargé de mission Urbanisme. Nous nous sommes appuyés sur la réalité de notre territoire : trois forêts, des corridors écologiques jusqu'aux Ardennes, un patrimoine bâti historique, monumental et paysager de grande valeur, dans des petits villages abritant encore quatre ou cinq exploitations agricoles et des résidents travaillant surtout à Roissy. La pression foncière est énorme. »

Penché au-dessus des cartes du territoire, avec Nathalie Hébert, d'un bureau d'études qui rassemble architectes, urbanistes et paysagistes, il poursuit : « nous avons imaginé comment les communes pouvaient accueillir de nouvelles populations, dans une optique de mixité sociale, sans perdre leur âme. Cela voulait dire : un, densifier en occupant les terrains et les bâtiments disponibles ; deux, préserver l'identité des villes et villages ; trois, n'étendre à l'extérieur qu'après une étude à la fois urbaine et paysagère. Pour maîtriser l'étalement urbain, nous avons défini sur le plan du Parc un symbole pour signifier les endroits où l'urbanisation est éventuellement possible. Nous l'avons appelé "méristème", un terme de botanique qui désigne les tissus constitués de cellules dont la division est à l'origine du développement de la plante. C'est là où la plante croît. Ensuite, nous avons mené les études urbaines, commune par commune, qui s'insèrent dans des réflexions plus globales sur le paysage, à l'échelle d'unités paysagères cohérentes. Nous insistons sur la nécessité de réaliser ces études à l'échelle communale pour ne pas perdre les spécificités de chaque village. Nous travaillons sur la compréhension de l'installation du village, sur sa topographie, sur l'identification des systèmes parcellaires, sur les transitions entre le bâti et l'espace agricole. Enfin, un cahier de recommandations architecturales, élaboré pour chaque commune, complète l'étude urbaine. »

A Rully (730 habitants), à l'est du territoire, l'équipe de Nathalie Hébert a relevé un grand nombre de murs en pierre sèche, existants ou en ruine. Elle a demandé aux anciens agriculteurs du village de reconstituer le plan des murs d'autrefois, pour retrouver la carte des parcelles traditionnelles, éléments précieux pour redessiner l'urbanisme du village aujourd'hui, sans rien abandonner de l'essentiel de son histoire.



Ph. Hery - PNR Massif des Bauges.



Ph. Hery - PNR Massif des Bauges.

Dans les Bauges, 33 communes ont déjà bénéficié du "fonds d'urbanisme".

Contenir l'étalement urbain

Mathilde Kempf cite volontiers le Parc naturel régional du Massif des Bauges. Totalement cerné par les agglomérations de vallées (400 000 habitants de proximité immédiate), les élus du Parc doivent y concentrer leurs efforts de maîtrise de la péri-urbanisation et de la dérive foncière qui menacent les activités du territoire et ses patrimoines.

C'est pourquoi dès 1999, il a mis en place un "fonds d'urbanisme", un chargé de mission expérimental, ainsi qu'une commission Aménagement du territoire pour échanger les expériences et proposer des politiques d'interventions pour tenter de maîtriser la situation. « 33 communes et 2 communautés de communes ont déjà bénéficié de ce fonds, à l'amont ou pendant l'élaboration de leur PLU (notamment dans la définition des Orientations d'Aménagement), ou sur des problématiques opérationnelles (étude de zone AU "Habitat", requalification de centre village...), témoigne Michel Gérodolle, fondateur de la

EXIGEANT

commission Aménagement du territoire. Cette méthode d'accompagnement avec ces nombreux "allers-retours" entre les différentes échelles d'étude nous permet d'appréhender les questions d'aménagement et de développement dans une vision la plus globale possible. Dans cet esprit, le Parc a encouragé et aidé les élus des différents secteurs à mettre en place des Schémas d'aménagement et de développement durable (SADD), sortes de "Plans d'aménagement de développement durable intercommunaux". Et au-delà de son association dans l'élaboration des PLU, c'est aussi sur ces Schémas que le Parc fonde ses apports à l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT). »

Le territoire du Parc comporte en effet 14 communes de cœur de massif, regroupées en communauté de communes non astreintes à un SCOT, et 44 communes (de terrasses et de piémonts) se superposant avec un des quatre SCOT d'agglomérations qui le ceinture. « Les Schémas d'aménagement et de développement durable seront juridiquement consolidés entre la nouvelle charte du Parc, actuellement en cours de renouvellement de classement, et les SCOT des agglomérations, précise Michel Gérodolle. Et le chargé de mission Urbanisme du Parc associe ses collègues concernés aux diverses étapes, notamment au sein d'une commission PLU/SCOT qui élabore les avis officiels du Parc. »

Elus et habitants réagissent positivement

Dans un contexte différent, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a décidé de lutter contre l'étalement urbain : 62 études paysagères communales ou inter-

communales, co-financées par le Parc, ont déjà été réalisées en préalable à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme, suivies parfois d'études d'aménagement et de requalification villageoise. Un bel exemple de réussite se situe à Beuvrequen, village de 392 habitants entre Boulogne et le Cap Gris-Nez. Son maire, Alain Barré, fut frappé par le fait que les constructions nouvelles avaient tendance à se faire aux deux bouts de la rue principale et que ces nouveaux habitants ne participaient pas à la vie du village ! « C'est

pourquoi, dit-il, nous avons fait faire une étude paysagère par un cabinet spécialisé, pour avoir un regard extérieur. Nous avons de l'espace constructible dans le village lui-même. Nous avons donc décidé de construire du neuf, en créant un PLU (plan local d'urbanisme) exigeant une qualité environnementale et donc paysagère. Nous avons réuni tous les habitants pour leur exposer le projet. 50 sont venus et, à notre grande surprise, ils ont estimé que ces exigences étaient parfaitement normales ! Nous venons donc d'approuver le PLU, après deux ans et demi de travail, accompagné par le Parc. »

Pour sensibiliser les élus et les maîtres d'œuvre, le Parc et ses partenaires (*) ont monté un cycle de conférences-débats, de forums-ateliers et de visites de terrain. Un recueil d'expériences intitulé : "Vers de nouveaux types d'habitats en milieu rural" diffuse des exemples de bonnes idées mises en pratique en France ou chez les voisins européens.

Aujourd'hui, douze autres communes des Caps et Marais d'Opale ont décidé d'engager des programmes novateurs avec le Parc, afin de maîtriser leur politique d'aménagement, proposer des alternatives au pavillonnaire, faire de la ville de qualité...

Réussir la mixité sociale

Développer des territoires de grande qualité environnementale et favoriser la mixité sociale



En Haute Vallée de Chevreuse, ce bâtiment abrite quatre logements sociaux.

Ph. G. Poupart - PNR Haute Vallée de Chevreuse.

(*) Le Parc anime un groupe de travail avec les agences d'urbanisme, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), la Direction départementale de l'équipement, le Service départemental de l'architecture, l'Établissement Public Foncier et les collectivités territoriales.

Des logements sociaux en plein cœur du Luberon !

Sylvain et Élisabeth Cavard, habitants de Saint-Saturnin-les-Apt (2 470 habitants), visitent l'intérieur du logement dont ils prendront possession, avec leurs deux enfants, le 1^{er} mars 2008 : un T4, au sein d'un hameau flambant neuf de seize logements, à quelques centaines de mètres du centre du village. "C'est trop beau", s'extasie Sylvain, en découvrant les pièces, les placards, les volets en bois, les tuiles rondes, la terrasse avec vue sur la montagne du Luberon, le garage et le petit jardin, la chaudière à bois collective, les panneaux solaires alimentant le chauffe-eau... Le loyer de ce logement social s'élèvera à 620 euros, mais avec des charges de fonctionnement très réduites. Et les locataires pourront bénéficier de l'APL.

Pour construire ce hameau, la commune a demandé au Parc d'intervenir en mandat de maîtrise d'ouvrage public. Il participe à la définition des besoins, lance les appels d'offre pour le recrutement de l'architecte coordonnateur et la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, etc. « Nous accompagnons de l'idée à la remise des clés, c'est ce qui intéresse les communes », explique Serge Marty, adjoint au directeur du Parc et chargé de mission Habitat. Les deux tiers des 72 communes du Parc comptant entre 500 et 1 500 habitants, cet appui technique les aide à passer des étapes qu'elles ne peuvent maîtriser. « Par ailleurs, le fait pour le Parc d'être au cœur du dispositif permet de faire passer des avancées techniques, comme les chaudières à bois collectives, par exemple », ajoute Serge Marty.



Ph. PNR Luberon.

"C'est trop beau", s'extasie Sylvain en découvrant son futur logement.

Un Fonds risque habitat et 350 logements sociaux

De plus, pour inciter les communes à "passer à l'acte", le Parc a mis en place un Fonds risque habitat : « Les réticences des communes sont souvent liées au coût des études préalables, et à fonds perdus si le projet ne se réalise pas, souligne Serge Marty. En 1986, le Parc a décidé de créer un Fonds risque habitat de 25 000 euros. Dans la perspective d'un projet, la commune ne paie que 20% de l'investissement en études préalables et le Parc avance les 80% restants. La commune ne paie la totalité des études que si le projet aboutit. Ce Fonds a déjà été utilisé pour une trentaine d'opérations. Une seule fois les études préalables engagées n'ont pas débouché sur un projet. Après cette phase, la demande s'est développée et nous sommes passés à une prise en charge totale de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune ». En vingt-cinq ans, le Parc a ainsi contribué à faire émerger 350 logements locatifs sociaux. La plupart du temps, les projets ne se limitent pas au logement : ils concernent en même temps des locaux professionnels, des équipements sportifs ou culturels, des écoles et même des mairies. « Au départ, raconte Serge Marty, nous avons souvent proposé l'utilisation des anciens logements de fonction des instituteurs, puis les presbytères et enfin des bâtiments devenus inutiles, tels que des granges. »



Ph. G. Poupart - PNR Haute Vallée de Chevreuse.

Bonnelles en Haute Vallée de Chevreuse : quatre logements dans une ancienne maison de garde voie.

relève de la gageure, car les coûts de l'immobilier en profitent pour augmenter de manière exponentielle. L'équilibre social est pourtant un des trois volets fondamentaux d'une politique de développement durable. La question est brûlante. Le Parc naturel régional du Luberon est exemplaire dans ce domaine (voir notre reportage en page 15) sans être le seul, cependant.

Dans le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, petit (24 500 ha) et magnifique territoire à quelques pas de l'agglomération parisienne, le terrain est de plus en plus cher. La loi SRU impose 20% de logements sociaux à partir de 3 500 habitants pour les communes dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Une seule, Magny-les-Hameaux, atteint l'objectif. Le Parc a mené une politique ambitieuse de communication depuis l'adoption de sa charte de 1999. Il a lancé une étude foncière sur les 21 communes qui composent son territoire, a fourni aux élus un cahier de recommandations sur les règlements des PLU et un guide méthodologique sur "comment monter une opération d'urbanisme". Et l'établis-

sement public foncier régional permet de différer les ventes en parcelles.

C'est à Bonnelles, que la réussite de cette politique est exemplaire. « Il faut que les élus osent prendre le taureau par les cornes, dit son maire, Guy Poupart. Nous avons fait de la microchirurgie. Dans la partie ancienne de notre village de 2 800 habitants, nous avons trouvé du terrain dans quatre fonds de parcelles de quelques milliers de m². Lors de l'élaboration du PLU, nous avons interdit la construction de pavillons individuels au profit de logements groupés. Nous avons ensuite confié à un bailleur social la création d'une première tranche de dix logements sociaux. Nous n'avons pas eu trop de mal à convaincre les propriétaires des parcelles, car ils savent bien que les jeunes du territoire doivent pouvoir se loger. Une dame du village est venue me voir. Elle voulait acheter sur la zone à projet, pour y construire un pavillon individuel accompagné d'une piscine. Je lui ai expliqué que ce n'était pas possible. Elle a fait la tête mais elle a dû s'y faire ! Seize autres logements sont en projet dans deux autres zones créées de la même manière. »

Et quand on lui demande en quoi le Parc naturel régional lui a été utile, il n'hésite pas une seconde : « En rendez-vous avec le bailleur social, son architecte essaie de faire toujours au moins cher. Mais il a en face de lui l'architecte du Parc qui a d'autres exigences, avec des arguments, et ils finissent par tomber d'accord ! Pour nous, c'est un soutien formidable ! »

Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) thermique & bâtiment ont été montées et des diagnostics conso-énergie sur tous les bâtiments communaux d'une communauté de communes ont été réalisés. Mais le Parc a aussi accompagné l'étude de trois Plans locaux d'urbanisme (PLU) intercommunaux qui vont être approuvés bientôt, dont l'un d'eux, celui de la Communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc, a servi de locomotive (*).

La Salvetat-sur-Agout, leader de l'urbanisme intercommunal en Haut-Languedoc

Interview de Francis Cros, maire de La Salvetat-sur-Agout, président de la communauté de communes, vice-président du Parc et président de sa commission Agriculture, Environnement, Paysages.



Ph. J.L. Varin.

Parcs : Pourquoi ne pas laisser les communes s'occuper chacune de leur PLU ?

Francis Cros : Dans une région montagnarde comme la nôtre, les valeurs du développement durable sont devenues évidentes. Et ce développement se fait en cohérence sur un territoire tout entier, même quand il s'agit d'urbanisme communal. De plus, nous avons toujours été persuadés, ici, que nous ferions du développement sur ce que la nature nous a donné, de l'eau, des paysages, de la forêt et du vent, ce qui dépasse largement les frontières communales.

Parcs : Mais l'urbanisme est de la compétence communale.

Francis Cros : Oui, mais tous nos dossiers de construction étaient traités à la DDE de Montpellier... Nous avons embauché un architecte-conseil que nous mettons à disposition des communes. Il instruit les dossiers, élabore les permis de construire. Rien ne va plus à Montpellier. Huit communes ont aujourd'hui chacune leur PLU avec un règlement cohérent sur le plan intercommunal. Quand il faudra les réviser, ce sera évidemment beaucoup plus facile. Ainsi, à force de persuasion et d'explications, une culture urbanistique est née ici. Les élus sont maintenant beaucoup plus attentifs à la hauteur des bâtiments, à la couleur des toitures, car la tradition veut qu'ici, elles soient en ardoises. Ainsi, nous sommes d'accord pour les maisons en bois, mais pas n'importe où. Nous sommes d'accord pour les vérandas, mais pas n'importe comment. Dans les zones à urbaniser, nous codifions l'existant pour que le futur soit cohérent. Nous évitons les capteurs solaires sur les toits, par souci du paysage. Nous sommes ainsi, un peu un lieu test pour le reste du territoire du Parc.

(*) Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc vient d'ailleurs de publier un guide méthodologique pour l'élaboration des PLU (cf. notre bibliographie).



Ph. PNR Ballons des Vosges.

Une interprétation contemporaine des grosses fermes lorraines traditionnelles permettant d'abriter deux à quatre logements.

A Combrimont, les habitants sont associés à un projet urbain

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges accompagne quand à lui plusieurs projets pilotes d'urbanisme opérationnel. La commune de Combrimont s'est engagée dans une démarche nouvelle qui devrait faire école. Elle s'est vue décerner une mention spéciale du jury pour le Prix d'Architecture Citoyenne, fin 2005. C'est le système de "gouvernance" du maire, Chantal Mathis, qui est ici exemplaire. Elle a lancé avec le Parc un appel à projet pour une extension urbaine, mais voulait que les habitants participent à son élaboration et que les futurs arrivants fassent vraiment partie du village. Les enfants et des habitants de ce petit village d'environ 160 habitants ont commencé par participer à des ateliers pour exprimer leurs envies.

Ces ateliers ont alimenté le cahier des charges du marché de définition lancé pour désigner le cabinet d'urbanisme qui allait mener l'opération. Trois réponses, très différentes, sont parvenues. La troisième, retenue, concentrait la nouvelle

L'inter-Parcs Massif Central travaille sur l'écoconstruction.

L'IPAMAC, qui regroupe les 10 Parcs naturels du Massif Central, a décidé de développer la filière de l'écoconstruction, parce que c'est un sujet transversal au cœur du développement durable, parce que cela permet de tisser des liens avec les partenaires agricoles concernés, et parce que le développement de cette filière est aussi facteur de développement économique local. Ils ont donc décidé de faire un inventaire des entreprises et des formations existantes dans le secteur, d'étudier les potentialités de la filière, d'identifier les ressources et les savoir-faire locaux mobilisables et de mettre en place une méthodologie pour construire une offre d'accueil dans le secteur de l'écoconstruction.

Étienne Clair est chargé par l'IPAMAC du suivi de ces questions.

Contact : Parc naturel régional Livradois-Forez

Tél : 04 73 95 57 57

Mail : dev.eco@parc-livradois-forez.org

population sur l'ancien bourg, sans consommer d'espace supplémentaire. Il a été proposé une interprétation contemporaine des grosses fermes lorraines traditionnelles, permettant d'abriter deux à quatre logements ou activités. Les débats ont été très animés et les participants toujours plus nombreux. Les habitants souhaitaient maintenir la convivialité de leur village

et étaient soucieux de l'évolution de leur cadre de vie quotidien. Ils ont finalement été convaincus de faire des logements sociaux, en réhabilitant des fermes ou en constructions neuves, pour accueillir une population jeune ne trouvant pas à se loger dans le village.

Il n'y aura donc pas de zone pavillonnaire à Combrimont et Madame le maire en est très satisfaite. L'ambiance du village sera respectée. Les logements sociaux seront à basse consommation et utiliseront des matériaux sains. Le coût d'aménagement permettra de faire une économie de 60 % sur les travaux car la plupart des voiries et des réseaux existent déjà. La zone initialement prévue pour être urbanisée sera même remise en zone naturelle dans le PLU... Pour faire partager ce projet et amener les candidats acquéreurs à se rencontrer dès le début, un site

Internet va être créé et des annonces seront publiées. Une commission de partenaires suivra chaque dossier de permis de construire. « *Le chantier de la première maison devrait démarrer dans les mois qui viennent, dit Chantal Mathis. C'est beaucoup moins rapide que de construire un lotissement, évidemment. Mais le résultat sera tellement différent !* »

Favoriser la qualité environnementale

Le développement durable porte des valeurs économiques et sociales, mais en cohérence avec la préservation de l'environnement, et, à propos d'habitat, les Parcs naturels régionaux portent évidemment une attention toute particulière à la qualité écologique de ce qui se construit sur leur territoire ! « *La recherche de la qualité environnementale des bâtiments est d'ailleurs inscrite dans la charte du Parc, précise Michel Mattei, en charge de l'urbanisme au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, et convaincre 148 communes d'accepter ces contraintes n'est pas une mince affaire. Mais les problèmes sociaux générés à long terme, par l'urbanisme des trente dernières années, commencent à les faire réfléchir.* »

Pour lui, la commune de Forges, 200 habitants dans le Maine-et-Loire, a pris le problème par le bon bout en se préoccupant d'abord de projet urbain avant de penser à la procédure. Elle avait ainsi la volonté de créer un vrai centre bourg dans une commune éclatée en plusieurs hameaux. Suite aux conseils du Parc et du CAUE, elle s'est engagée en 2003 dans un PLU, et s'est rendue maître du foncier pour se préparer à mener l'opération. C'est ainsi qu'est né un projet de lotissement communal paysager en 2004. Mais, un an plus tard, en décidant d'engager une « *Approche environnementale de l'urbanisme* » (AUE), un outil d'aide à la décision créé par l'ADEME (voir notre entretien avec Éric Prudhomme ci-après), Marcel Audiau, le maire de Forges, et son conseil municipal, se rendent compte qu'il faut intégrer d'autres composantes environnementales dans leur réflexion. Le second projet a donc, sur les mêmes parcelles, densifié le lotissement afin de créer une meilleure centra-

lité en regroupant les logements sociaux et en imposant des mitoyennetés pour améliorer la performance énergétique de l'ensemble. Toute personne qui veut acheter une parcelle a eu rendez-vous avec l'architecte du bureau d'étude qui a fait l'AUE pour des conseils HQE (haute qualité environnementale). Et l'ADEME a accepté de financer une chaudière bois pour l'ensemble du lotissement, ce qui enclenche une dynamique économique communale nouvelle, puisqu'il faut bien organiser la filière énergie-bois qui n'existait pas.

« *Ce que voulait l'équipe communale, dit Marcel Audiau, c'était obtenir l'adhésion et la satisfaction du plus grand nombre. Nous avons beaucoup communiqué, organisé de nombreuses réunions pour expliquer le projet et les raisons de nos choix. Nous avons choisi en particulier d'être maître d'ouvrage de A à Z. Car 29 logements, dont 4 sociaux, pour un bailleur social ce n'est pas rentable. Alors que pour la commune, c'est une opération blanche. La vente des maisons compense entièrement les sommes investies dans la réalisation du lotissement.* »

Fournir aux habitants le conseil des professionnels

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, comme la plupart, travaille beaucoup sur l'énergie et l'habitat afin de favoriser la prise en compte des enjeux énergétiques dans les projets du territoire. Il donne notamment des conseils aux communes sur l'amélioration de la qualité environnementale de leurs bâtiments, a mis au point une charte pour le développement d'un éolien respectueux de l'environnement, des paysages et des habitants... Le Parc travaille égale-

Des journées portes ouvertes pour des conseils sur les énergies.



Ph. PNR Narbonnaise en Méditerranée.

Ph. PNR Narbonnaise en Méditerranée.



Exposition sur l'énergie à la Maison du Parc de la Narbonnaise.

Les Parcs naturels régionaux ce sont :

- 1365 communes couvertes par un SCOT (soit 37% des communes des Parcs concernées par 98 SCOT au total)
- 2554 communes couvertes par un PLU (soit 69% des communes des Parcs)
- 90% des communes des Parcs couvertes par 70 CAUE
- 18 contrats ATEnEE signés avec l'ADEME
- 5 « Espaces Info Energie »

Pour compléter utilement votre information sur le sujet :

- « Réussir un projet d'urbanisme durable » - Méthode en 100 fiches - Edition Le Moniteur/ADEME, mai 2006 (site Ademe : www.ademe.fr)
- « Urbanisme et paysage : inventaire des méthodes et outils » - étude réalisée par Mathilde Kempf, sous la direction de Nicolas Sanaa, décembre 2006 (commande à la Fédération des Parcs ou www.parc-naturels-regionaux.fr « Librairie »)
- « Qu'est-ce que l'urbanisme durable ? » - Actes des Rencontres organisées par la Fédération des Parcs les 17/18 mai 2005 - en téléchargement sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr « Librairie »
- « Les pratiques d'urbanisme durable dans les Parcs » - Compte-rendu du Séminaire organisé par la Fédération des Parcs en décembre 2006 - en téléchargement sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr « Librairie »
- « Parcs, EPCI, Pays - vers une meilleure articulation » - Edition Fédération des Parcs - en téléchargement sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr « Librairie »
- Fiche « Habitat écologique - Bedzed » - en téléchargement sur le site www.parc-naturels-regionaux.fr « Librairie ».
- Le « Guide du PLUI » (plan local d'urbanisme intercommunal) - Parc naturel régional du Haut-Languedoc - BP 9 - 32220 Saint-Pons-de-Thomières - Tél. 04 67 97 38 22 - accueil@parc-haut-languedoc.fr

Ph. PNR Narbonnaise en Méditerranée.



ment, via des ateliers d'architectes (école d'architecture et d'urbanisme de Marne-la-Vallée, sous la direction d'Yves Lion), avec des communes pilotes pour développer de nouvelles formes urbaines, plus en lien avec leur contexte (climat, topographie, paysage...) et plus économes en espace et en énergie (prise en compte des déplacements, de l'ensoleillement...).

Il se distingue des autres Parcs naturels régionaux pour avoir embauché une ingénieure en thermique et énergie, Typhaine Legrand, chargée de créer et animer un Espace Info Energie avec l'ADEME et la Région Languedoc-Roussillon. Car le développement de l'urbanisme sur la côte méditerranéenne rend ce Parc particulièrement engagé dans la prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'habitat. Le lien à créer avec l'habitant sur les questions environnementales y est ainsi plus complexe et plus crucial qu'ailleurs.

Ainsi, chaque mercredi, une permanence se tient à la Maison du Parc pour conseiller les propriétaires et les acquéreurs de maisons neuves ou anciennes. 1 100 personnes ont été accueillies au cours des quatre premières années de permanence et le rythme se stabilise depuis à 500 personnes par an. Une enquête qualitative sur le service a permis d'apprendre que 60 % des visiteurs ont effectivement investi dans l'économie d'énergie pour une somme totale d'environ 390 000 euros. Ce travail, très lié à l'économie locale, se fait en partenariat avec la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), qui, au niveau national, a explicitement choisi de travailler sur la dimension environnementale de ses métiers. En Narbonnaise, son président, Patrick Issaly, est d'ailleurs artisan en isolation écologique et il adhère à 100 % à la démarche du Parc naturel régional.

« Les habitants commencent à prendre réellement conscience de la nécessité d'une qualité environnementale dans l'habitat, dit-il. Certains nous demandent d'enlever les isolants en laine de verre chez eux, parce qu'ils ont peur. Avec le Point Info-Energie, ils ont une information fiable, précise, professionnelle, qui a un effet régulateur, car cela empêche quelques entreprises opportunistes de faire n'importe quoi. Au final, depuis deux ou trois ans, nous sentons que la situation s'améliore et que la qualité environnementale de l'habitat, globalement, augmente dans la région. »



Ph. J.-L. Varin.

Entretien avec **Eric Prud'homme**, chef du département Acteurs publics de l'ADEME

« Notre réflexion devient une nouvelle culture territoriale »

Parcs : Quelle légitimité l'ADEME a-t-elle pour parler d'urbanisme ?

Eric Prudhomme : En effet, quand l'ADEME s'est mise à parler d'urbanisme, on lui a demandé de quoi elle se mêlait ! Or, au regard des objectifs du développement durable, il est devenu primordial, par exemple, de limiter l'étalement urbain. Le Grenelle de l'Environnement est parfaitement clair à ce sujet : la réglementation doit évoluer pour élargir les compétences des collectivités locales. Il faut également apporter de la cohérence et permettre une meilleure articulation entre les différents niveaux de planification communaux - SCOT (schémas de cohérence territoriale) et PLU (Plans locaux d'urbanisme) -, sans oublier les zones rurales. Pour nous, il est donc clair que l'environnement est un facteur primordial de la décision en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Parcs : Quelles conséquences concrètes sur la manière de réfléchir des élus ?

E. P. : La pression pour urbaniser est souvent forte. L'élu sait toujours pourquoi il le fait. La question qu'il doit se poser est de savoir où il le fait pour économiser l'espace agricole en particulier, pour qui il le fait et satisfaire les besoins de cette nouvelle population, et comment il le fait pour favoriser un habitat économe en énergie et en eau, et des aménagements facilitant les transports collectifs et les modes doux de déplacement. C'est pour répondre à ces questions que nous avons formalisé la démarche d'Approche environnementale de l'urbanisme.

Parcs : Quel type d'interlocuteurs les Parcs naturels régionaux sont-ils à ce sujet ?

E.P. : Pour nous, travailler avec des territoires de projet comme les Parcs naturels régionaux, c'est une chance, bien sûr. Parce qu'ils constituent des territoires d'expérimentation durable en matière d'urbanisme. Cela passe beaucoup par la signature de contrats spécifiques (ATEnEE) qui nous permettent de construire ensemble à l'échelle du Parc une véritable politique environnementale et d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la mise en place d'un chargé de mission sur ces questions. Nous avons déjà organisé deux rencontres nationales de ces chargés de mission pour leur parler d'environnement et d'urbanisme. C'est ainsi que nous espérons que nos réflexions concourent à devenir une culture nouvelle.

(Un film de l'ADEME retrace par l'exemple ce qu'est l'Approche environnementale de l'Urbanisme. Une partie est consacrée à Forges, la commune du Parc Loire-Anjou-Touraine, dont il est question plus haut)

Eric Prud'homme - Département Acteurs Publics de l'ADEME
2, Square La Fayette - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01
Tél : 02.41.91.40.66 - Mail : eric.prudhomme@ademe.fr

Vos interlocuteurs sur ce sujet à la Fédération des Parcs
Tél. 04 44 90 86 20

. Nicolas SANAA, chargé de mission « Aménagement du territoire »

Mail : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

. Philippe MOUTET, chargé de mission « Energie et Territoire »

Mail : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Dans les Marais du Cotentin, un meunier bien éveillé !



Ph. PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

Arnaud Roupsard, dernier meunier sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, et son frère Xavier, ont labellisé une farine tradition « Moissons du Cotentin », issue des blés du territoire et transformée par des boulangers et biscuitiers de la région.

« **J**e suis tombé dedans quand j'étais petit ! » affirme Arnaud Roupsard. Tombé dans la farine ! Car comme son frère, Xavier, comme son père et son grand-père, Arnaud Roupsard (42 ans) est meunier. Il est même l'un des quatre derniers meuniers de la Manche alors que ce département en comptait encore une trentaine dans les années 50. Quelques temps après avoir décroché son brevet de technicien à l'école nationale de meunerie, il s'établit sur le territoire du Parc naturel régional en achetant un ancien moulin à eau, au Ham. Dans cette bâtisse de quatre étages, toute empreinte d'une odeur suave de blé moulu, tapissée d'un parquet blanchi, d'étranges machines accomplissent leur ouvrage : les appareils à cylindres, magnifiques engins en fonte rouge qui écrasent le blé, datent de 1936 et les plansichter, gros caissons en bois qui semblent se dandiner pour tamiser la farine, sont des années 1950. Pour être un bon meunier, Arnaud Roupsard a choisi de faire confiance à ce matériel robuste, qu'un autre aurait peut-être rapidement remplacé par un attirail plus moderne, en tôles d'acier plié.

Un produit singulier labellisé

L'esprit du lieu l'a sans doute inspiré pour lui donner l'idée de créer un produit singulier, qui soit en concordance avec sa conception du métier. « Avec mon frère Xavier, qui est meunier à Le Vicel et fait la mouture avec des meules en pierre, nous voulions faire un produit qui nous permette de nous démarquer, plus que de la farine... » Les deux frères décident de fabriquer une farine panifiable de qualité labellisée, à partir de blés cultivés sur le territoire, et destinée en priorité aux boulangers locaux. Ce sera la « Moissons du Cotentin ». Ils convainquent très vite un premier agriculteur de s'engager dans la production des céréales et proposent leur projet au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, en 2001.

« L'idée de créer un label lié à la farine avait beaucoup d'éléments convaincants : circuits courts, produit de qualité, respect de l'environnement, développement de l'économie locale, préservation d'un élément culturel... », remarque Manuel Chrétienne, technicien au Parc. C'est une façon de promouvoir la diversité agricole et c'est aussi l'occasion de donner aux boulangers la possibilité de travailler un produit régional et d'en faire un argument de vente ». Le Parc décide donc d'apporter son appui technique au projet. Il est suivi par la Chambre d'Agriculture du Calvados qui met en place la procédure de traçabilité de la farine et mobilise des fonds Vivéa pour former



Ph. PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

les agriculteurs. « Une formation de six demi-journées par an est proposée aux agriculteurs qui participent à la démarche pour les aider à atteindre techniquement l'objectif de la panification, c'est-à-dire obtenir un blé qui comporte au moins 11 % de protéines, taux nécessaire à la panification, explique Jean-François Collin, technicien à la Chambre d'Agriculture. Cette formation, qui porte sur les variétés adaptées, la limitation des doses d'azote, la mise en place d'intercultures pour absorber l'excédent d'azote, etc. est d'autant plus nécessaire que sept des neuf agriculteurs aujourd'hui concernés sont à l'origine des éleveurs... »

600 tonnes de farine par an

Aujourd'hui, ces neuf agriculteurs produisent les 1 200 tonnes de blé qui sont transformées en 600 tonnes de farine « Moissons du Cotentin » par Arnaud et Xavier Roupsard. Par cette filière, ils valorisent leur production 10% de mieux que les cours moyens. Cette farine labellisée représente désormais 1/5ème de la production totale du moulin de Halm (300 tonnes sur 1 800). « Cette farine est conforme au « décret pain » de 1993 qui décrit les particularités du pain tradition : elle ne contient pas d'améliorants autres que ceux contenus naturellement dans le blé (gluten, farine de blé malté, etc.) », précise Arnaud Roupsard. Les sacs de farine « Moissons du Cotentin » sont identifiés par une étiquette brune et jaune, précisant la provenance et la variété utilisée et proclamant : « Goûtez votre terroir, aimez-le, préservez-le ! ».

La farine est livrée à une cinquantaine de boulangers et biscuitiers et distribuée également dans quelques épiceries, se trouvant à 90% sur le territoire régional. Elle est transformée en pain ou en baguette tradition vendue dans un fourreau en papier aux couleurs des « Moissons du Cotentin ». « Cette farine est achetée par la Biscuiterie du Cotentin à Quinéville qui l'utilise par exemple pour fabriquer un biscuit marqué « Produit du Parc », « le sablé mamie », raconte Arnaud Roupsard. Je la conditionne également en petites quantités de 500 g, 1 kg ou 5 kg, car la mode des robots à pain se développant, de plus en plus de particuliers veulent acheter cette farine panifiable ». Et ce meunier, qui n'est pas prêt de s'endormir sur ses lauriers, a d'autres d'idées : fabriquer une farine bio, accroître l'aire de distribution de sa farine labellisée, et peut être même créer un espace de vente en direct, dans un ancien bâtiment de stockage de maïs qui se trouve en face du moulin, au beau milieu des Marais du Cotentin.



Ph. PNR Marais du Cotentin et du Bessin.

Comme son père et son grand-père, Arnaud Roupsard est meunier.

Contact : Manuel Chrétienne
Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin
Manoir de Cantepeie
50500 LES VEYS
Tél : 02 33 71 61 90
mchretienne@parc-cotentin-bessin.fr

Gisèle Robin retisse le lien associatif dans son village



Gisèle Robin

Ph. PNR Guyane

Depuis 10 ans cette femme, avec l'aide du Parc naturel régional de Guyane, se démène corps et âme pour faire vivre son village, Roura, grâce à une association : **ROUGAES.**

« **J**e suis née à Roura au lieu-dit Eskhol, raconte Gisèle Robin. C'était le plus grand et le plus beau village de la commune, il se situait sur les berges de la crique Gabriel. Très jeune, j'ai dû quitter cet endroit magnifique, ce village natal, mais j'y revenais régulièrement lors de mes vacances scolaires. La crique était un véritable lieu de vie, on s'y baignait, on y lavait le linge et il faisait office de voie de navigation que l'on empruntait pour se rendre à Cayenne. A cette époque, la vie était belle, une vie de partage, le butin des chasses et des pêches était partagé entre villageois. Le mayouri, entraide pour planter les abattis ou bâtir les maisons, était une véritable philosophie de vie ». Du coup, lorsqu'a germé l'idée de créer cette association, c'est cet esprit de rassemblement pour parvenir à réaliser de belles choses qui les a motivé. « C'est ce que nous parvenons à faire depuis un peu plus de 10 ans aujourd'hui, avec des femmes qui ont en commun l'amour de leur commune. »

Elles animent des ateliers de coutures et d'ouvrages divers, des expositions vente. Très portées sur la sauvegarde de la tradition, elles essaient à travers des chants, des danses mais aussi autour de la gastronomie, de faire connaître ce patrimoine culturel, fait également d'objets et de costumes. Travaillant depuis quelques années en collaboration avec l'association GABI EDME, ils partagent leur amour du folklore et réalisent ensemble de nombreuses prestations.

Les 1^{er}, 2, et 3 juin dernier, l'association ROUGAES a fêté ses 10 ans avec le soutien du Parc naturel régional de Guyane. Le programme était dense : un défilé de groupes traditionnels avec une retraite aux flambeaux a eu lieu le vendredi dans les rues de Cayenne. Le samedi, un spectacle, point d'orgue de la manifestation avait été organisé autour de danses, de sketches, de défilés de tenues et de coiffes guyanaises d'antan. Pour clôturer l'évènement, une journée d'animation avait lieu le dimanche avec un village gastronomique, une foire horticole et des balades en pirogues ainsi que des visites guidées du bourg.

« A cette occasion, témoigne Gisèle ROBIN, le Parc a été formidable. Il nous a soutenu et aidé à formaliser les choses. C'était un grand moment, 10 ans ce n'est pas rien...Depuis la venue du Parc sur Roura, nous sommes accompagnés et conseillés. Nous avons réalisé plusieurs manifestations ensemble dont les journées nationales des Parcs en 2004, la Journée de l'awara, une journée pédagogique avec les écoliers de Roura, etc. »

Enfin, ce ne sont pas les projets qui manquent ! Mais le manque de moyens freine le développement d'autres activités. « Il nous aurait fallu un local plus fonctionnel. La mairie ne peut véritablement nous aider au vu de ses difficultés financières. Il nous faut donc nous débrouiller par nos propres moyens... »



Faire connaître un riche patrimoine culturel.

Un Atelier les savoir-

Lieu de rencontre et d'innovation dédié à l'artisanat, l'Atelier des savoir-faire de Ravilloles a ouvert ses portes en juillet 2007 au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura, dans une ancienne tournerie industrielle.



Ph. PNR Haut-Jura.

10 ans, ce n'est pas rien. Le programme était dense !



Ph. PNR Guyane.

Gisèle ROBIN
Route Nationale 3 - P.K 5,2
97354 REMIRE MONTJOLY
Tél : 05 94 35 45 22
06 94 46 99 48 -
E-mail: cousinegisele@wanadoo.fr

pour valoriser faire artisanaux du territoire



Ph. A. G. Verdier

Ph. PNR Haut-Jura

Un lieu d'exposition et de démonstration dédié à l'art du tournage sur bois et sur os.



« **E**tablissements A. Bourbon et fils, Tournerie du Jura » : ces quelques mots au fronton d'un bâtiment datant de l'après-guerre, à Ravilloles, témoignent de l'identité du territoire du Haut-Jura. Après que cette tournerie industrielle ait cessé son activité en 1981, le bâtiment de 1 900 m² a été racheté en 1999 par la communauté de communes du Plateau du Lizon (7 communes et 5 800 habitants) et mis à disposition de l'association ATC (Art Tournage Culture) qui en a fait un lieu d'exposition et de démonstration dédié à l'art du tournage sur bois et sur os. Depuis juillet 2007, s'y est installé l'Atelier des savoir-faire de Ravilloles, une structure qui vise à valoriser, transmettre, et moderniser les savoir-faire artisanaux et industriels qui ont forgé l'histoire et la richesse du territoire.

On entre dans l'Atelier des savoir-faire par une grande et claire salle d'accueil, d'exposition et de vente où l'on découvre des objets d'ébénisterie, de poterie, tournerie, chantournage, émail, peinture sur bois, tapisserie décoration, mosaïque, sculpture sur bois, vitrail et des jouets en bois... L'espace suivant est consacré à l'histoire de la tournerie. Au milieu d'antiques machines à tourner (certaines datent des XV et XVI^{ème} siècles), Bernard Bouillet est à l'œuvre : dans une pluie de copeaux de bois, ses mains habiles transforment en quelques minutes, un morceau de bois en un délicat verre à pied. Il est l'un des cinq artisans-tourneurs retraités, bénévoles de l'association ATC, qui se relaient pour expliquer leur art aux visiteurs.

Au premier étage de l'Atelier, deux espaces permettent d'accueillir des expositions temporaires : en ce début d'année 2008, l'une est consacrée aux boutons, l'autre à l'artisan d'art tourneur sur bois Bernard Willmann. Enfin, plusieurs pièces du bâtiment sont aménagées pour accueillir des stagiaires qui, au cours de formations pouvant aller d'une demi-journée à une semaine, apprendront à réaliser un bijou en émail, un boomerang ou un jouet en bois, à s'exercer à la mosaïque, à sculpter un



Ph. PNR Haut-Jura

bas-relief ou même à construire une bonnetière en épicéa massif du haut-Jura. ... Ces formations sont proposées par onze artisans locaux en exercice, tout au long de l'année.

Onze artisans locaux proposent des formations toute l'année

« L'Atelier des savoir-faire de Ravilloles est l'aboutissement de cinq années de maturation », raconte Raymond Bruneau, maire de Ravilloles, vice-président de la communauté de communes, président du conseil d'exploitation de l'Atelier et acteur très engagé dans l'aventure. « A l'origine du projet, il y a la démarche de quatre artisans - un maître pipier, un céramiste, un designer et un tourneur sur bois d'art - qui se sont adressés au Parc naturel régional du Haut-Jura pour émettre des craintes quant à l'avenir de leur métier et suggérer la création d'un lieu d'échanges pour construire collectivement cet avenir. Par chance, cette idée a rencontré l'opportunité du programme Leader + du Parc naturel régional du Haut-Jura en faveur des territoires ruraux et nous avons pensé que le bâtiment de l'ancienne entreprise Bourbon à Ravilloles pourrait accueillir un tel lieu. A partir de juillet 2003, il a fallu de nombreuses réunions, avec les artisans, élus, représentants du Parc, des chambres consulaires, de l'association ATC pour élaborer un projet qui satisfasse toutes les parties. Nous sommes ainsi parvenus à l'idée que l'Atelier devait être un pôle touristique, culturel, mais aussi économique en proposant des stages et en permettant aux artisans de mutualiser leurs ressources, de se former, de communiquer ». « A l'automne 2007, les artisans ont pu par exemple assister à une formation sur les couleurs et l'évolution des modes de vie », explique Sandrine Pelon, jeune directrice de l'Atelier des savoir-faire.

Le budget d'investissement de l'Atelier s'est élevé à un peu plus de 800 000 euros, financés pour moitié par des subventions de l'Europe, de l'Etat, des conseils régional et général. Son budget de fonctionnement est d'environ 285 000 euros, assumés par la seule communauté de communes. L'Atelier fonctionne selon la forme juridique d'une régie autonome : « Un conseil d'exploitation étudie la mise en œuvre des projets qui remontent du comité de pilotage et veille à l'application de la politique des élus », précise Raymond Bruneau. « L'Atelier des savoir-faire est une belle idée, estime Dominique Retord, créateur et fabricant de marionnettes et jouets en bois tourné, installé à Moirans-en-Montagne, car il réhabilite les métiers artisanaux qui ont été longtemps oubliés, voire méprisés, et qui font pourtant vivre beaucoup de gens, pas seulement dans le Jura. Son intérêt est d'être un lieu où l'ensemble des métiers peuvent se retrouver et où nous pouvons agir collectivement. Car aujourd'hui, ça n'a plus de sens d'envisager l'avenir seul, du fond de notre atelier. »



Ph. PNR Haut-Jura

L'Atelier des savoir-faire, projet modèle à Evora:

Dans le cadre du séminaire final du programme européen Leader+, organisé par l'Union européenne à Evora (Portugal) en novembre 2007, le Parc naturel régional du Haut-Jura a été choisi par l'Etat pour représenter les 140 territoires français concernés. L'Atelier des savoir-faire de Ravilloles y a été présenté par ses protagonistes devant 500 personnes venues de toute l'Europe.

Contact :
Sandrine PELON
L'Atelier des Savoir-faire,
1 grande rue, 39 170 RAVILLOLES
Tél : 03 84 42 65 06
Mail : info@atelierdessavoirfaire.fr

Le Congrès des 40 ans des Parcs réuni à la veille du Grenelle de l'Environnement dans le Parc Loire-Anjou-Touraine

En point d'orgue de l'année anniversaire de leurs 40 ans, les Parcs naturels régionaux ont tenu leur Congrès national du 3 au 5 octobre 2007 à l'Abbaye de Fontevraud, dans le Parc régional Loire-Anjou-Touraine. 900 participants, élus, partenaires et techniciens des Parcs, ainsi que plusieurs délégations étrangères (USA, Chili, Cameroun, Belgique, Suisse, Italie, Espagne...) ont échangé et débattu sur quatre thèmes d'avenir des Parcs : *la biodiversité en partage et au quotidien ; les Parcs à l'épreuve du changement climatique et face aux mutations des territoires ; le paysage entre nature et culture*. Dix circuits thématiques ont permis la découverte des actions innovantes engagées sur le territoire du Parc Loire-Anjou-Touraine et un *Marché aux Initiatives* y présentait une quarantaine d'actions innovantes des Parcs et de leurs partenaires sur tous leurs domaines d'intervention.

En présence de Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, venu clôturer ce congrès, le président de la Fédération des Parcs, Jean-Louis JOSEPH, présentait notamment les grandes lignes de la trentaine de propositions du réseau des Parcs formulées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. En saluant le caractère « pionnier » des Parcs, « qui ont inventé le développement durable », le ministre s'est dit particulièrement intéressé par les propositions d'instauration de « zones franches environnementales » qui permettraient aux Parcs d'assurer pleinement leur vocation de territoires d'expérimentation pour une nouvelle approche du développement durable, et le réaménagement d'une fiscalité plus favorable aux espaces naturels, et notamment aux Parcs naturels régionaux qui souffrent d'une baisse constante des crédits de l'Etat depuis 2003. A cette occasion, Jean-Louis BORLOO a lancé un appel à projets aux Parcs sur trois sujets majeurs et innovants - la qualité des paysages péri-urbains et la reconquête d'espaces dégradés, la trame écologique nationale et les plans climat territoriaux -, qui seront dotés d'une enveloppe financière de 2 millions d'euros.

Les Actes de ce Congrès sont disponibles sur demande à la Fédération et en téléchargement sur www.parc-naturels-regionaux.fr



Ph. L. Massillon.



Ph. L. Massillon.

Grenelle de l'Environnement ... suite

Paul RAOULT pilote le Comité opérationnel « Trame verte et bleue »

Dans la trentaine de comités opérationnels issus du Grenelle de l'Environnement, Paul RAOULT, sénateur du Nord, président du Parc naturel régional de l'Avesnois et vice-président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (*) pilote celui consacré à l'élaboration de la « Trame verte et bleue ». Une reconnaissance du rôle joué par le réseau des 45 Parcs naturels régionaux et leurs partenaires dans le maintien de la biodiversité sur notre territoire et qu'il sera amené à tenir dans la constitution de cette trame écologique nationale.

(*) Paul RAOULT a participé aux groupes de travail du Grenelle de l'Environnement au nom de la Fédération des Parcs

Un séminaire national sur « Les corridors et la trame écologique nationale »

Du 9 au 11 janvier 2008, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne accueillait les participants au séminaire national « Les corridors et la trame écologique : état d'avancement des expériences

et perspectives ». Une soixantaine de représentants des Parcs, du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, des Régions, des associations de protection de la nature, d'organismes étrangers (suisse, espagnols, hollandais) et des chercheurs ont échangé sur leurs expériences de mise en œuvre de réseaux ou trames écologiques. L'objectif était de dégager des perspectives en commun, en application concrète des conclusions du Grenelle de l'Environnement en faveur d'une trame verte nationale.

Les Actes de ce Séminaire sont disponibles sur demande à la Fédération et en téléchargement sur www.parc-naturels-regionaux.fr

Un Observatoire pour le projet européen EQUAL DEPART



COMMISSION EUROPEENNE
Fonds Social Européen

Depuis 3 ans, la Fédération des Parcs est impliquée avec d'autres partenaires (*) dans le projet européen EQUAL DEPART. L'objectif est de définir des espaces disponibles de création d'activités et d'emplois dans les domaines du patrimoine rural. En 2008, un grand chantier s'ouvre avec le lancement d'un observatoire de l'emploi et de la formation dans les secteurs du tourisme et du patrimoine rural, qui devrait devenir un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics, de la formation professionnelle et des filières professionnelles. Un premier travail va rendre compte de la professionnalisation et de son accompagnement par la formation, dans

la valorisation des patrimoines par le tourisme et les loisirs dans le Massif central, avec l'appui de la DIACT Massif Central, du Conseil Régional d'Auvergne et Equal DEPART. Il proposera également un dispositif pérenne mobilisant une plate-forme d'acteurs.

(*) SOURCE l'Union Nationale des Associations Régionales Etudes et Chantiers, UNAREC-GREP, la Fédération des Ecomusées et Musées de Société, l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme, l'Association Nationale des Sites Remarquables du Goût.

Pour en savoir plus : <http://equal-depart.source.asso.fr>

Des Parcs acteurs dans un jeu d'animation des Sites Remarquables du Goût



L'agrément d'un Site Remarquable du Goût doit correspondre à un jeu d'acteurs favorable pour aller vers la réussite. Dans le cadre du projet Equal Départ et avec un financement du ministère de l'agriculture et de la pêche, l'association nationale des Sites Remarquables du Goût diffuse un jeu composé d'un tapis de jeu, de 9 cartes et d'un DVD. L'ensemble constitue le jeu « Les bonnes questions », organisé autour de 8 mots clés définissant les composantes d'un Site du goût. Le mode d'emploi s'appuie sur des exemples d'acteurs choisis dans des Parcs naturels régionaux, dont quatre sont illustrés par des films "Regards de femmes", coproduits par la chaîne Demain (*)

Pour en savoir plus : Olaf Holm, chargé de mission Tourisme et valorisation du patrimoine à la Fédération des Parcs - oholm@parcs-naturels-regionaux.fr

Un partenariat Fédération des Parcs/ NATUREN (de Fertiligén)



La Fédération des Parcs a signé un partenariat avec le groupe Scotts à l'occasion du lancement de la gamme « Naturen » de Fertiligén, produits utilisables en agriculture biologique. Outre l'apport d'un financement à la Fédération des Parcs, ce partenariat permet une communication sur ce que sont et font les Parcs au travers d'un jeu-concours offrant à 1000 clients de gagner l'ouvrage Rustica « Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici ». PLV en magasin, leaflet de présentation, relations presse, publicité dans les magazines professionnels et grand public accompagneront son lancement en mars 2008. Un site dédié à la gamme Naturen donnera des conseils sur les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

Un parcours de formation en 6 étapes pour les directeurs de Parcs

Depuis septembre 2007, 15 directeurs de Parcs naturels régionaux suivent assidûment des sessions de formation spécifiquement mises en place pour eux par la Fédération des Parcs et le CNFPT (*). Du management de l'équipe à celui du projet, via le management du changement, ce parcours, jalonné de 6 sessions de 2 jours chacune, a pour objectif de conforter la fonction stratégique du directeur de Parc, d'en renforcer les savoir-faire personnels en favorisant une dynamique d'échanges et une vision globale et prospective de ses missions. Il est aussi l'occasion d'un petit tour de France des Parcs : après la Haute-Vallée de Chevreuse, Oise-Pays de France et les Alpilles, les directeurs seront accueillis par les Volcans d'Auvergne, l'Avesnois et le Vexin français.

(* Centre national de la fonction publique territoriale

INTERNATIONAL

L'expertise des Parcs naturels régionaux mobilisée en Uruguay



Ph. P. Riccoboni.

Guillermo Scarlato, coordinateur du projet Système national d'aires protégées uruguayen en discussion avec un élève engagé dans une démarche de tourisme durable.

L'expertise du réseau des Parcs naturels régionaux français est mobilisée dans le projet de coopération bilatérale pour le développement du Système national d'Aires protégées Uruguayen, soutenu par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial. La stratégie est de développer, avec l'apport d'une expérience internationale (France, Espagne, Fonds mondial pour l'environnement), différents modèles de gouvernance des aires protégées au niveau local sur des sites représentatifs, publics ou privés. A partir de deux sites pilotes (littoral et montagne), un « Accord de Développement Territorial Durable » sera développé avec un organe de gestion collectif, sur le modèle des Parcs naturels régionaux français. Après le Brésil et le Chili, c'est le troisième pays d'Amérique latine dans lequel les Parcs naturels régionaux interviennent en transfert d'expérience et de savoir-faire.

Une mission en Croatie



Ph. Y. Verilhac.

Le délégation accueillie par le directeur du Parc du BOKOVO.

A l'invitation du ministère croate de la Culture, une délégation des Parcs naturels régionaux de Corse, du Perche, et d'Oise-Pays de France, accompagnés de la Fédération des Parcs et de l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels) s'est rendue du 5 au 8 novembre 2007 en Croatie. Des responsables croates étaient venus précédemment en 2006 dans les Parcs cités. Outre la découverte réciproque des espaces protégés, cette mission a permis un

échange sur les méthodes de gestion de ces espaces et les axes de coopération avec la Croatie, en phase de pré-adhésion à l'Union Européenne.

Changements à Eurosite

A l'occasion de sa dernière assemblée générale, Eurosite, réseau des gestionnaires européens d'espaces naturels - dont plusieurs Parcs naturels régionaux font partie - a procédé à de profonds changements. Son siège a quitté la France pour les Pays Bas (Tilburg) et son Bureau a été renouvelé. François LETOURNEUX a transmis le poste de Président à Ian JARDIN, directeur du Scottish Natural Heritage et Yves VERILHAC, directeur de l'Atelier Technique des Espaces Naturels et ancien directeur du Parc naturel régional des Monts d'Ardeche en devient le Secrétaire.

Renseignements : www.eurosite.org

VIENT DE PARAITRE

« Sports de nature - outils pratiques pour leur gestion »



L'engouement pour les activités des sports de nature dans les milieux naturels nécessite une concertation accrue entre acteurs des territoires, pratiquants et gestionnaires des espaces naturels. Ce cahier technique n°80 de l'ATEN aborde la question des sports de nature sous l'angle de cette concertation nécessaire.

Commande auprès de aten@espaces-naturels.fr (20 € port compris)

« La forêt dans les Parcs naturels régionaux - En chemin vers la gestion durable »

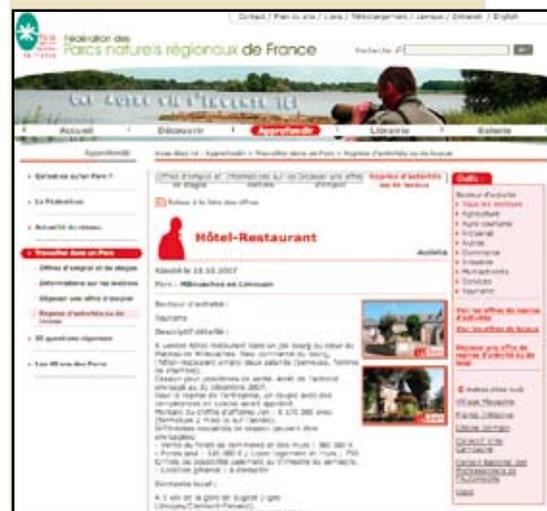


Les Parcs naturels régionaux sont des territoires de choix pour élaborer des projets de gestion forestière durable qui prennent en compte les nouveaux enjeux : changement climatique, économie des ressources, valorisation économique du bois dans une logique

durable, énergies renouvelables, maintien des grands équilibres, gestion de l'eau et certification. Ce document de référence, édité par la Fédération des Parcs dans sa collection « Expérimenter pour agir », en collaboration avec l'ONF, démontre comment les Parcs pourraient en effet devenir des territoires pilotes pour de nouveaux systèmes d'aménagement forestier.

En téléchargement ou commande sur www.parc-naturels-regionaux.fr - Rubrique « Librairie »

Une « Bourse de la création-reprise d'activités » dans les Parcs sur Internet



Une bourse d'offres de locaux et de reprises d'entreprises est désormais en ligne sur le site de la Fédération des Parcs (*). Cet outil a pour objectif de soutenir les Parcs naturels régionaux dans leur politique d'aide à la création et à la reprise d'activités. Dans la rubrique « Travailler dans un Parc » du site Internet de la Fédération, qui reçoit environ 60 000 connections par mois, les porteurs de projets désireux de s'installer dans un Parc trouveront des offres dans des secteurs d'activités variés (agriculture, agro-tourisme, artisanat, commerce, industrie, services...), mais aussi une description du contexte local et des possibilités d'accompagnement sur le territoire, ainsi que des liens vers d'autres sites dédiés à l'installation en milieu rural.

(* <http://www.parc-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/reprise-activite.asp>)



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Février 2008 n° 60

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : Jean Westphal
Rédacteur en chef : Jean-Louis Thomas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya
Comité de rédaction : Jean Westphal, Jean-Louis Thomas, Bernard Guiheneuf, Guy Poupert, Estelle Sauret, Daniel Gilles, Fabienne Cotté.

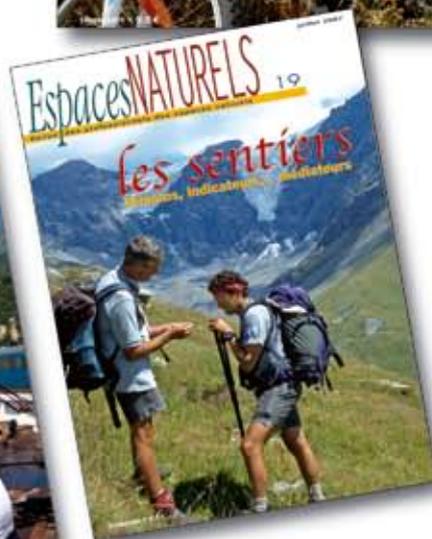
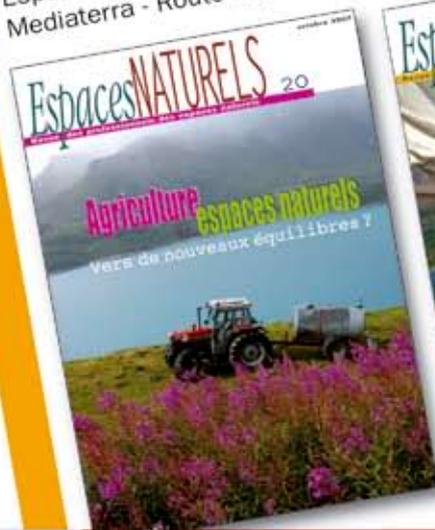
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin, Annie L'Horset-Moya
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard - Imprim'Vert
Imprimé sur papier recyclé et avec des encres végétales.
Diffusé sous film biodégradable.
Photo couverture : H. Vincent/AVECC
ISSN : 0982 6246

Parce que
**gérer la nature
est un enjeu**

www.espaces-naturels.fr

EspacesNATURELS
Revue trimestrielle

Espaces naturels - Service abonnements
Mediaterra - Route Royale - 20600 Bastia - 04 95 31 12 21



1 an • 4 numéros • 33,50 €

Un outil professionnel

Bien avant le « Grenelle de l'environnement », les gestionnaires des espaces naturels ont découvert l'imbrication des problèmes sociétaux et écologiques, le chemin à parcourir pour parfaire les connaissances, savoir-faire et savoir-être qui constituent les compétences utiles à la préservation de la nature dans une société comme la nôtre. L'Atelier technique des espaces naturels (Aten) est un groupement d'intérêt public sous tutelle du ministère en charge de l'écologie, qui réunit tous les espaces naturels protégés pour professionnaliser leurs personnels par la formation, l'échange de pratiques et l'information. La revue *Espaces naturels*, publiée par l'Aten, s'est ouverte aussi aux gestionnaires de la chasse et de la forêt, aux collectivités territoriales et aux universités, aux gestionnaires des Grands sites et aux pays lointains. Elle apporte une plus-value professionnelle à ses lecteurs par ses rubriques d'actualité, ses articles de fond et ses dossiers. « Espaces verts dans la ville, une passerelle vers la nature » : le dossier du numéro 21 (janvier 2008) porte sur la gestion durable des espaces verts urbains.

Espaces Naturels est accessible à tout lecteur, que vous soyez techniciens, élus, citoyens ou étudiants, vous y trouverez l'état de la recherche et les expériences qui font référence. Son objectif : construire une famille professionnelle dont la charge est d'offrir la biodiversité en héritage aux générations futures. Chaque trimestre, prenez rendez-vous avec *Espaces Naturels* ! ■ Michelle Sabatier, Directrice de la rédaction • Aten

L'ATELIER
technique des espaces naturels

